

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 77^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 21 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. BERNARD STASI

1. — Rappels au règlement (p. 10433).
MM. Fontaine, Beaumont, le président, Mexandeau, Gau.
2. — Renvoi pour avis (p. 10434).
3. — Politique familiale. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 10435).
M^{me} Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la condition féminine,
MM. Lajoinie,
Montagne,
Gau,
Debré, le président ;
M^{me} Florence d'Harcourt.
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
4. — Ordre du jour (p. 10451).

PRÉSIDENTICE DE M. BERNARD STASI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Fontaine, pour un rappel au règlement.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les deuxième et troisième alinéas de l'article 132 et sur le sixième alinéa de l'article 55.

Le Gouvernement a demandé à faire devant l'Assemblée une déclaration suivie de débat sur la politique familiale. La conférence des présidents a attribué aux groupes, dans le cadre des séances consacrées à ce débat, un temps global de onze heures vingt-cinq minutes, ou, si vous préférez, de 685 minutes.

Dans sa sagesse, la conférence des présidents a accordé aux députés non inscrits un certain temps de parole. Tout cela résulte, certes, de l'application stricto sensu de notre règlement. Pourtant, on peut constater que le temps réservé aux seize députés non inscrits ne correspond pas tout à fait à ce que j'appellerai la proportionnalité de la formation qu'ils représentent. Une simple règle de trois suffit à l'attester. Et cela est, à mon sens, fort regrettable. Il s'agit, en effet, d'une affaire importante : chacun devrait avoir le droit d'exprimer son opinion sur cette question fondamentale, d'autant que la possibilité ne nous est pas donnée de sanctionner par un vote la politique qui sera définie par le Gouvernement.

M. Jacques-Antoine Gau. Très bien !

M. Jean Fontaine. Comment rester muet lorsque est en cause l'avenir de la France et des Français, même si, tout compte fait, il ne s'agit que d'une réflexion qui se veut mobilisatrice ? Car, comme le rappelait M. le Président de la République, la famille apparaît à la fois indispensable au bonheur et au développement de l'homme et précieuse pour l'adaptation au tissu social.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Fontaine.

M. Jean Fontaine. Je termine, monsieur le président.

Notre société se doit de mettre la famille à l'abri des vicissitudes et des hasards.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous comptons sur votre bienveillance pour que, lors d'une prochaine réunion consacrée à l'organisation des débats, usant des pouvoirs qui vous sont reconnus d'ailleurs par l'article 54, alinéa 5, et faisant application des dispositions de l'article 55, alinéa 6, vous soyez notre porte-parole auprès de la conférence des présidents afin que cette formation des non-inscrits, qui, par définition, est composée de députés de sensibilités différentes, puisse obtenir un temps de parole suffisant. Ces parlementaires doivent pouvoir s'exprimer comme il convient dans un débat important ! (Applaudissements sur les bancs des députés non inscrits et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Beaumont, pour un rappel au règlement. Sans doute sur le même sujet ?

M. Jean-Louis Beaumont. Pas tout à fait, monsieur le président. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 132, alinéa 1, qui dispose qu'« en dehors des déclarations prévues à l'article 49 de la Constitution, le Gouvernement peut demander à faire devant l'Assemblée des déclarations avec ou sans débat ».

Eh bien, monsieur le président, mes chers collègues, mon rappel au règlement a pour but de vous faire constater que pour la famille, ce n'est pas une simple déclaration — même avec débat — que nous attendions. Et le pays non plus ! Ce que nous attendions, ce que le pays attendait, c'est un projet de loi pour les femmes, les enfants, les familles...

M. le président. Vous anticipez, monsieur Beaumont.

M. Jean-Louis Beaumont. ... et non pas des mots, même mélodieux, non pas des promesses, même mirifiques.

Oui, nous attendions ce projet, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement ici même il y a cinq ans.

Oui, le pays attend cette loi...

M. le président. Vous êtes inscrit dans le débat, monsieur Beaumont. Il ne s'agit pas d'un rappel au règlement.

M. Jean-Louis Beaumont. Je vais préciser.

M. le président. Je vous l'ai dit : ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui, le pays sent l'urgence de redonner confiance aux femmes, aux enfants et aux familles. Il voit l'abandon dans lequel sont laissés ses enfants. Il voit que son avenir et sa sécurité en dépendent.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Beaumont. N'insistez pas !

M. Jean-Louis Beaumont. Mon rappel au règlement comporte une question, une proposition et une prévision.

Une question : pourquoi avoir choisi une déclaration avec débat, mais sans vote, sur la politique familiale alors que, sur d'autres sujets de moindre importance, on légifère et on vote dans l'urgence et l'obscurité ?

Une proposition : puisque ce débat est inscrit à notre ordre du jour, prenons pour base de discussion la proposition de loi-cadre pour l'enfant, la femme et la famille que je vous ai présentée, mes chers collègues, avec Mme Florence d'Harcourt...

M. le président. Vous interviendrez tout à l'heure, mon cher collègue.

M. Jean-Louis Beaumont. ... et que déjà près de cent d'entre vous soutiennent.

Une prévision, ai-je dit : sans la discussion et le vote d'un texte de loi, notre débat apparaîtra au pays comme une mascarade ! (Applaudissements sur les bancs des députés non inscrits et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Je n'ai pas à répondre à ce qui n'est pas un rappel au règlement.

Je répondrai en revanche à M. Fontaine. Je le remercie d'avoir reconnu que le règlement, en la circonstance, avait été appliqué. Il l'a même été avec libéralisme.

En effet, l'article 132, alinéa 3, dispose *in fine* : « Un temps de parole de dix minutes est attribué au député n'appartenant à aucun groupe qui s'est fait inscrire le premier dans le débat. »

Or, en l'occurrence, ce sont deux députés non inscrits qui ont été prévus dans le débat, et pour dix minutes chacun. Nous

avons donc répondu par avance, monsieur Fontaine, à la préoccupation que vous avez exprimée. Mais c'est très volontiers que je ferai part de vos observations à la prochaine réunion de la conférence des présidents, tout en vous faisant remarquer que le règlement ne prévoit pas, dans l'attribution du temps de parole, une proportionnalité entre les groupes et les non-inscrits, étant donné que ces derniers ne sont pas, par définition, considérés comme constituant un groupe.

La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 147, 148 et 149 relatifs au droit de pétition.

Le droit de pétition existe dans la loi. Il s'exerce aussi à l'égard du Parlement. Il était même autrefois beaucoup plus développé.

J'appelle l'attention du Gouvernement sur ce qui s'est passé récemment à Reims, alors que des citoyens exerçaient librement leur droit de pétition dans le département de la Marne.

Le recteur de l'académie de Reims, M. Boursin, qui n'a pas l'onctuosité à laquelle on pourrait s'attendre...

M. le président. Monsieur Mexandeau, ce n'est pas non plus un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. ... a demandé aux pétitionnaires de bien vouloir confirmer s'ils étaient ou non signataires de la pétition. Il s'agit là d'une pratique policière.

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue, ne mettez pas en cause ici un haut fonctionnaire.

M. Louis Mexandeau. Je souhaite que Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, qui représente ici le Gouvernement, saisisse sa collègue Mme le ministre des universités afin qu'elle rappelle son subordonné au respect de la loi.

M. le président. Le Gouvernement vous a entendu.

La parole est à M. Gau, pour un rappel au règlement. J'espère qu'il s'agit, cette fois, d'un véritable rappel au règlement.

M. Jacques-Antoine Gau. Je respecterai le règlement.

M. le président. Vous le connaissez bien d'ailleurs.

M. Jacques-Antoine Gau. C'est sur l'article 41 que je fonderai ma très brève intervention.

Ce matin s'ouvre un débat réclamé par beaucoup de députés et jugé important par l'opinion. Il me paraît pour le moins regrettable, c'est le moins que l'on puisse dire, qu'à la même heure se réunisse la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Plusieurs députés sur divers bancs. Elle a suspendu ses travaux !

M. Jacques-Antoine Gau. Alors, c'est heureux. Elle semble ainsi m'avoir entendu.

En tout cas, d'une façon générale, il est regrettable que les commissions siègent pendant des débats importants. Je me réjouis donc que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ait suspendu ses travaux.

M. le président. Tout le monde s'en réjouit avec vous, monsieur Gau, mais je me permets tout de même de vous faire remarquer — et vous le savez mieux que quiconque — que c'est la matinée du jeudi qui est traditionnellement réservée aux travaux des commissions.

Je ne mets pas en cause la commission des affaires culturelles, d'autant que ses membres sont venus nous rejoindre ou vont le faire incessamment.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le président...

M. le président. Est-ce pour un rappel au règlement ?

M. Pierre-Charles Krieg. Je signale que la commission des lois se réunit à dix heures pour entendre M. Dijoud.

M. Marc Leuriol. Eh oui ! C'est le même cas.

M. Alain Hautecœur. Exactement !

M. le président. Vous savez, mes chers collègues, que l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée a été quelque peu perturbé par le dépôt des motions de censure. Nous avons été ainsi conduits à retarder ce débat et à siéger ce matin, ce qui n'était pas initialement prévu.

Quoi qu'il en soit, nous sommes là et nous allons travailler.

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1979 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 1397).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

POLITIQUE FAMILIALE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique familiale et le débat sur cette déclaration.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine.

Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce débat qui nous réunit, et dont je me réjouis, est à la fois essentiel et naturel.

Essentiel, car la famille est plus que jamais aujourd'hui au cœur du problème social. Chacun sent bien, en cette période de mutations et d'adaptations, que la famille est notre certitude, notre permanence et notre meilleure réponse aux défis de l'avenir.

Naturel, car il est normal et sain que les parlementaires éclairent la démarche du Gouvernement.

J'attends donc beaucoup de ce débat.

Afin de bien le cadrer et avant de vous écouter, mesdames, messieurs, je souhaite affirmer les principes de base qui inspirent la politique familiale, rappeler les données sociales et économiques dont il faut tenir compte pour la construire, et décrire l'action du Gouvernement en faveur des familles.

Trois principes guident l'action du Gouvernement.

Le premier est celui selon lequel la famille constitue une priorité nationale. Ce n'est pas là une formule, c'est l'affirmation et la rencontre d'une réalité et d'une volonté.

Il y a, en France, près de treize millions de familles. Ce sont là nos forces vives, notre bien le plus précieux. De leur vitalité, de leur confiance en elles-mêmes, dépend notre avenir. C'est la réalité.

Plus que jamais, il faut reconnaître les valeurs familiales, plus que jamais, il est nécessaire que notre société tout entière réserve à ses enfants un accueil meilleur.

Le Président de la République vient de rappeler la priorité de cette action en déclarant que l'année 1980 serait celle de la famille. C'est la volonté.

Le deuxième principe, c'est le respect de la liberté et de la responsabilité des familles.

La liberté et la responsabilité des couples dans tous leurs choix de vie doivent être respectées. Je pense aux mères de famille, trop souvent partagées, trop souvent contestées dans leurs choix. Elles ont droit à une vie qui ne soit pas seulement faite de renoncements successifs, mais qui leur permette d'exercer des choix libres à chaque étape de leur vie.

Qu'elles travaillent à l'extérieur du foyer ou non, les unes et les autres sont des mères de famille à part entière.

Je pense aux couples, seuls responsables du choix du nombre de leurs enfants. L'Etat a un devoir envers eux, et un seul, celui de lever les obstacles qui conduisent de nombreux couples à mettre au monde moins d'enfants qu'ils ne le souhaitent.

Ces obstacles tiennent à la fois aux conditions de vie et aux mentalités. Les lever progressivement est une action plus large, plus profonde et plus ambitieuse qu'une politique seulement nataliste. C'est l'accueil à la vie !

Je pense aux parents, dont certains voudraient limiter le rôle dans l'éducation de leurs enfants. Comment pourraient-ils se comporter en éducateurs responsables si on ne leur reconnaissait pas d'abord ce rôle unique irremplaçable ?

La mission des parents ne s'arrête ni aux grilles de l'école, ni à celles de la crèche ou du centre de loisirs ; il est bon qu'ils participent à la vie de ces institutions.

De même, l'autorité parentale ne doit pas être entamée par le législateur. C'est aussi de parents confiants en eux-mêmes que les enfants ont besoin.

La politique familiale — et c'est le troisième principe — doit être adaptée à son temps.

La politique familiale ne saurait être isolée du contexte dans lequel elle s'inscrit. Elle a une histoire ; elle a connu des évolutions ; elle en connaîtra toujours. Ce sont les besoins des familles d'aujourd'hui que nous devons prendre en compte, et ces besoins ne sont pas les mêmes que ceux d'hier.

De plus, l'action pour les familles ne peut ignorer les données sociales et les contraintes économiques actuelles. Il n'est pas vrai que la politique familiale puisse être réfléchie et organisée sans référence à l'ensemble de notre système social, sans référence à la situation du pays.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les principes qui guident l'action du Gouvernement.

Voici maintenant les données dont il nous faut tenir compte pour mettre en œuvre une politique de notre temps qui réponde à l'attente des familles françaises.

Le mode de vie des familles françaises : évolué au fil des ans comme notre société, et comment en serait-il autrement ? Le rythme de la vie s'est accéléré, l'urbanisation, le travail des femmes, l'éloignement fréquent des grands-parents, l'irruption des médias dans les foyers, la liberté plus grande des jeunes, tous ces changements modifient le visage de cette famille, à la fois plus repliée sur elle-même et plus sollicitée à l'extérieur ; ils n'altèrent pas la force de ses liens.

Certes, la taille de la famille se réduit, le nombre des divorces augmente et l'âge du mariage recule progressivement au profit de ce qu'on appelle la cohabitation juvénile.

Tout cela — et c'est bien naturel — interroge, inquiète, appelle des réponses nouvelles, appelle un climat qui reconstruise les valeurs familiales. Mais je n'y vois pas, pour ma part, une crise de la famille. Les liens familiaux sont probablement plus forts que jamais. L'enfant est l'objet de toutes les sollicitudes de la part de ses parents. Et plus que l'institution juridique, c'est désormais le sentiment qui fait force de loi.

La condition féminine a changé.

Les femmes ont évolué dans leurs aspirations ; élevées dans la mixité, ayant accès à toutes les formations, elles entendent, pour la plupart d'entre elles, être mères de famille au sens plein du terme, mais aussi trouver une insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Sur 6 millions et demi de jeunes femmes de vingt à trente-cinq ans, les deux tiers travaillent. J'en suis convaincue pour ma part, c'est en prenant acte de cette évolution, c'est en adaptant mieux notre organisation sociale à cette nouvelle donnée que nous permettrons aux jeunes femmes de faire face à leurs nouvelles missions, à toutes leurs missions.

Plutôt que de chercher à infléchir ce courant irréversible dans tous les pays, mieux vaut être réaliste et tendre par tous les moyens à permettre aux femmes de concilier leurs aspirations à chaque étape de leur vie.

Les familles sont diverses et chaque situation doit être prise en compte.

L'évolution des mœurs — il ne faut pas se le cacher — engendre des risques ; certaines familles sont de ce fait particulièrement vulnérables. Je pense aux femmes seules chefs de famille, qu'elles soient veuves, divorcées ou mères célibataires. Je pense aux familles qui, en raison du chômage ou de la maladie, sont dans une situation difficile. Mais d'autres familles connaissent d'autres types de problèmes : les familles nombreuses ; elles n'ont pas, en raison du nombre de leurs enfants, vu croître leur niveau de vie comme les autres familles.

C'est bien souvent la naissance du troisième enfant qui nécessite un démenagement vers un logement plus vaste.

C'est bien souvent la naissance du troisième enfant qui pose le problème de l'activité professionnelle de la mère.

C'est bien souvent le troisième enfant qui réduit la liberté à laquelle les jeunes parents s'étaient habitués.

Les pouvoirs publics ne peuvent ignorer ces situations, et c'est ainsi que, progressivement, un système d'aides diverses — que d'aucuns qualifient de trop complexe — prenant en compte la réalité de la vie de toutes les catégories de familles, a été mis en place. Il ne serait pas juste de s'en tenir à un système uniforme pour toutes les familles.

La famille n'est pas une, mais multiple. L'âge, le milieu social, les traditions culturelles, le nombre d'enfants, le lieu de vie sont autant de facteurs qui contribuent à créer des situations différentes. Ces situations appellent des actions adaptées aux attentes de chacune de ces familles.

Il faut, d'une part, tenir compte de ce pluriel et, d'autre part, décliner au singulier ce qui rassemble toutes les familles entre elles.

Enfin, je ne peux pas parler de la famille sans évoquer la situation démographique de la France. Vous la connaissez bien. Je rappellerai simplement qu'une diminution de l'indicateur de fécondité a été constatée en France de 1964 à 1976.

Ce phénomène de dénatalité a frappé simultanément tous les pays industriels, quels que soient — et je le souligne — leur régime politique, leurs pratiques religieuses ou leurs structures sociologiques. Depuis 1976, en France, cet indicateur est stable.

Les démographes ne sont pas en mesure de fournir une explication simple de ce phénomène. Ils mettent en avant un ensemble de causes, tout en reconnaissant que chacune de celles-ci est partielle et insuffisante.

Face à ce grave risque pour la France, nous devons essayer de comprendre avec notre cœur les raisons du comportement des jeunes couples, car toutes les enquêtes d'opinion montrent que le désir d'enfants reste très fort. La famille nombreuse est l'idéal de plus de 50 p. 100 des couples.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour donner aux jeunes couples, dans le respect de leur liberté, le désir et la possibilité d'avoir plusieurs enfants. Les familles nombreuses sont source de bonheur, de solidarité et d'ouverture au monde. Ne craignons pas de le dire et sachons mieux accueillir les enfants.

Au-delà de ces principes et de ces données, qu'il me semblait important de rappeler, je souhaite vous décrire l'action menée par le Gouvernement car elle me semble trop mal connue et souvent mal comprise.

La politique familiale du Gouvernement est, en premier lieu, une politique de transferts financiers et, en second lieu, une action sectorielle diversifiée, adaptée aux aspirations modernes des familles.

L'aide financière aux familles est généreuse et équitable : c'est aujourd'hui une des plus importantes dans le monde.

M. Jean Fontaine. Sauf dans les D. O. M. !

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Je tiens à faire justice des critiques qui se sont développées : la France n'aurait pas de politique familiale, ou celle-ci serait insuffisante. Et je me vois obligée de citer quelques chiffres objectifs qui nous permettront d'apprécier son ampleur.

La politique familiale de la France, c'est aujourd'hui plus de 100 milliards de francs de dépenses engagées en faveur des familles, c'est-à-dire plus que le produit total de l'impôt sur le revenu.

En 1976, la France consacrait 5 400 francs à chaque enfant français de moins de quinze ans, se situant ainsi au premier rang en Europe.

Voici, dans l'ordre décroissant, le montant des mêmes dépenses pour nos partenaires de la Communauté européenne. Il s'agit là de données fournies par l'office de statistiques des Communautés européennes : en Belgique, 4 750 francs ; au Danemark, 4 600 francs ; en République fédérale d'Allemagne, 3 850 francs ; au Luxembourg, 3 600 francs ; en Hollande, 3 500 francs ; au Royaume-Uni, 2 250 francs ; en Italie, 1 900 francs ; en Irlande, 1 300 francs.

Alors que l'on ne dise plus que la France ne mène pas une politique familiale de transferts généreuse !

M. Robert-André Vivien. Très bien !

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. Que le Gouvernement cesse de faire figure d'accusé face à l'opinion publique !

Comment ces moyens sont-ils utilisés ? Je vous ai fait distribuer un bref document résumant les principales affectations de l'effort financier en faveur des familles. Je n'y reviendrai pas pour ne pas allonger mon intervention. Je dirai seulement que le Gouvernement a scrupuleusement respecté le contrat de progrès avec les familles, qui prévoit un accroissement annuel de 1,5 p. 100 du pouvoir d'achat des prestations familiales. En outre, cet accroissement a été, depuis 1978, nettement plus rapide pour les familles nombreuses : 4,5 p. 100 en 1979.

Simultanément, cette politique familiale est équilibrée. Elle combine, en effet, des allocations familiales versées à toutes les familles uniquement en fonction du nombre d'enfants — 55 p. 100 du montant des prestations — prestations accordées sous plafond de ressources destinées aux familles aux revenus les plus modestes, soit 45 p. 100 des prestations, et le système du quotient familial, qui avantage proportionnellement les familles aux revenus moyens ou élevés.

Ainsi ce système est une garantie de justice pour les familles.

Pour illustrer mon propos, je prendrai le cas d'une famille type étudiée par le C. E. R. C. : une famille de trois enfants âgés de huit, dix et quinze ans, dont le père, employé, gagne 5 500 francs par mois et dont la mère n'a pas d'activité professionnelle.

En 1979, cette famille bénéficie des revenus familiaux supplémentaires suivants : allocations et complément familial, 13 200 francs ; allocation de logement, 3 600 francs ; allocations de rentrée scolaire, y compris les majorations exceptionnelles d'octobre dernier, 1 000 francs ; bourses scolaires, 1 750 francs ; soit, au total, 19 550 francs.

A cette somme, il faut ajouter les transferts fiscaux — réduction de taxe d'habitation et quotient familial — qui se montent à 8 200 francs.

Cette famille bénéficie donc de transferts de la collectivité de 27 750 francs par an, représentant 40 p. 100 de supplément au revenu salarial du père de famille. Vous noterez que ces avantages se montent, chaque mois, à plus d'un S. M. I. C.

Certains proposent la refonte totale de notre système de transferts aux familles. Toutes ces propositions seront étudiées avec un grand soin. Mais j'appelle votre attention sur la prudence nécessaire : prudence, car il s'agit de la remise en cause d'un système équilibré, que l'on sait géré, d'un système connu des Français et considéré par la grande majorité d'entre eux comme satisfaisant ; prudence, car vous connaissez aussi bien que moi les difficultés d'équilibre des régimes sociaux.

Notre marge de choix reste donc limitée, et chacun doit en tenir compte dans ses propositions. Le financement de la politique familiale ne doit pas, aujourd'hui ou demain, être une cause supplémentaire d'inflation. J'irai plus loin : une meilleure maîtrise des dépenses de santé permettra le développement de l'effort social en faveur des familles. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

La politique familiale est aussi une action largement diversifiée et adaptée aux aspirations modernes des familles.

Depuis la Libération, la politique familiale a considérablement évolué, et comment pourrait-il en être autrement puisque les aspirations des familles et leur mode de vie évoluent ?

A l'origine, les pouvoirs publics ont accordé des aides financières importantes aux familles. A cette époque, on ne disposait de rien d'autre, compte tenu des destructions de la guerre.

Ensuite, les pouvoirs publics se sont engagés dans une action massive de réalisations d'équipements largement destinés aux familles : logements, équipements sociaux, écoles et universités, hôpitaux et maternités, crèches et garderies.

Depuis une dizaine d'années, pour répondre à une demande de plus en plus diversifiée, l'action des pouvoirs publics a continué de se développer dans de nombreux secteurs. C'est pour tenir compte de cette situation que le Président de la République a décidé de créer, sous l'autorité du Premier ministre, le comité interministériel de la famille, chargé de définir et de coordonner la politique familiale du Gouvernement dans tous les domaines qui intéressent la vie des familles.

Plus d'une quinzaine de ministres participent à ce comité. Chacun d'eux a pour mission de développer, dans le cadre de ses attributions, l'action en faveur des familles. C'est là, à n'en pas douter, la garantie, pour elles, d'une action globale bien coordonnée, qui prenne en compte toutes les composantes de la vie familiale.

Sans évoquer l'ensemble de ces actions, j'en retiendrai quatre exemples qui témoignent de l'amplification de l'effort engagé comme de sa diversité.

S'agissant de la protection de la maternité, je citerai les programmes médicaux concernant la périnatalité, la lutte contre la stérilité, la prise en charge intégrale, par la sécurité sociale, des frais médicaux liés à la maternité, l'allongement à seize semaines du congé de maternité, la protection de la femme enceinte au travail, notamment par l'interdiction du licenciement et l'adaptation des postes de travail.

L'institution récente du complément familial, que vous avez voté, est un élément de réponse au problème de la prise en charge des très jeunes enfants.

Vous en connaissez les résultats : renforcement des aides aux familles jeunes et aux familles nombreuses, neutralité de l'aide par rapport aux modes de garde des enfants choisis par les familles, simplification du système des prestations et soutien accru aux classes moyennes.

Le complément familial représente aujourd'hui 12 milliards de francs chaque année ; il concerne 2 700 000 bénéficiaires ; 83 p. 100 des familles de trois enfants et 95 p. 100 de celles de quatre enfants et plus le perçoivent.

A ce propos, je ferai remarquer que la création du complément familial a réduit les excédents de la branche famille à 2,7 milliards de francs en 1978 et à 2,3 milliards en 1979. Vous noterez que ces excédents sont aujourd'hui d'un montant bien moins élevé que certains l'imaginent.

La troisième action que je prendrai pour exemple est celle du logement. La politique du logement est largement conduite en faveur des familles. Vous connaissez l'allocation de logement : elle est versée à plus de deux millions de familles et, en moyenne, c'est plus de 50 p. 100 de leur loyer qui est ainsi pris en charge.

Je me bornerai à vous rappeler que l'institution de l'aide personnalisée au logement et des prêts d'accession à la propriété laisse aux familles, désormais, le soin de décider librement du type de leur résidence, tout en leur fournissant une aide financière substantielle.

Progressivement, l'aide personnalisée au logement remplacera l'allocation de logement au cours des deux ou trois prochaines années. Les inquiétudes de certains d'entre vous au sujet du conventionnement des logements existants seront apaisées car les questions sont en voie de solution rapide. Ainsi, le champ d'application de l'aide personnalisée au logement se trouvera considérablement élargi.

Pour illustrer le caractère familial de l'aide personnalisée au logement, je ne citerai qu'un exemple : celui d'un ménage disposant d'un revenu mensuel de 4 000 francs et payant, dans une ville de province, un loyer de 600 francs par mois. Pour ce ménage, le montant de l'aide personnalisée au logement s'élèvera à 130 francs s'il n'a pas d'enfant, à 300 francs s'il en a deux et à 380 francs s'il en a trois, soit, dans ce cas, plus de la moitié du loyer.

Outre le logement, la principale aspiration des mères de famille a trait à l'aménagement de leur temps. Il s'agit d'abord de l'organisation concrète de chaque journée. S'il reste beaucoup à faire en ce domaine, nous avons progressé au cours des dernières années.

L'aménagement des rythmes scolaires et du temps pendant lequel l'enfant n'est pas en classe constitue une des priorités de l'action du ministre de l'éducation.

De plus, l'aménagement des horaires sur les lieux de travail s'est également développé. Après une période de résistance initiale, due à la nouveauté de la formule, nombre d'administrations et d'entreprises ont institué des horaires aménagés, plus « souples ». Pour avoir rencontré sur leurs lieux de travail bien des mères de famille, je puis vous affirmer que cette formule leur facilite la vie.

Quant au problème posé par la garde des jeunes enfants, nous savons tous aujourd'hui, et il faut avoir le courage de le reconnaître, que le fonctionnement des crèches collectives représente un coût considérable pour la collectivité. La charge dépasse largement 20 000 francs par enfant et par an. Une telle situation imposait le développement, auquel s'attache le ministre de la santé, de formules souples de garde d'enfants. Je citerai, par exemple, les mini-crèches, les crèches familiales et le recours aux gardiennes agréées.

Mais le temps pour les mères de famille, c'est aussi, je tiens à le souligner, leurs projets de vie, la possibilité pour elles de faire alterner des périodes consacrées à une activité professionnelle ou sociale et des périodes où elles s'occupent de l'éducation de leurs enfants.

Cette alternance, vous l'avez préparée en adoptant plusieurs textes essentiels, notamment sur la création du congé parental d'éducation de deux ans, sur la priorité donnée aux mères de famille nombreuse pour la formation professionnelle et l'accès aux emplois publics, priorité à laquelle veille le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, et sur les possibilités offertes à certaines catégories de femmes par le troisième pacte pour l'emploi, grâce à l'impulsion donnée par le ministre du travail.

Enfin, le Gouvernement s'attache à mettre progressivement en place un statut social de la mère de famille. La pierre angulaire en est la constitution de droits propres à la retraite découlant directement de la maternité. Les mères salariées du régime général bénéficient, vous le savez, d'une bonification de deux annuités par enfant. Dans le même esprit, le droit à la jouissance immédiate d'une retraite, après quinze ans d'activité, est ouvert aux femmes fonctionnaires mères de trois enfants.

De même, et c'est une disposition très importante. 1 million 300 000 mères, parce qu'elles ont un enfant de moins de trois ans, ou quatre enfants et plus, bénéficient aujourd'hui gratuitement de la constitution de droits à la retraite. Ce sont les caisses d'allocations familiales qui versent à la caisse d'assurance vieillesse les cotisations de retraite.

Telle est la voie dans laquelle nous devons poursuivre notre effort. Il faut que, le plus rapidement possible, les mères de famille ne bénéficient plus, au moment de leur retraite, simplement de mesures d'assistance mais de droits propres. A cette demande, qui me paraît fondamentale et juste, le Gouvernement répondra.

Parvenue au terme de mon exposé liminaire, je souhaite vous avoir convaincus que la politique familiale de la France est importante : elle n'est pas seulement constituée de mesures ponctuelles...

M. Jean Fontaine. Un Patchwork !

Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine. ...c'est une politique globale correspondant à une philosophie d'ensemble qui répond à notre vœu de justice.

Quant au débat qui va s'engager maintenant, j'espère qu'il sera empreint de clarté, de rigueur et de générosité. Je vous écouterai avec une grande attention avant de vous répondre. Ainsi, j'en suis convaincue, ce débat témoignera clairement de notre souci commun de bien répondre aux besoins des familles françaises d'aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie, premier orateur inscrit.

M. André Lajoinie. Madame le ministre, nous ne pouvons que nous réjouir de l'engagement de ce débat sur la politique familiale tant la vie des familles est devenue difficile et complexe aujourd'hui, tant leurs conditions de vie ont des répercussions sur l'avenir national.

Mais ce débat, ainsi que nous l'avons écrit au Premier ministre — et nous vous l'avons exprimé aussi, madame le ministre — nous ne saurions admettre qu'il se borne à l'énoncé de principes généraux ou à la réaffirmation de vagues promesses. Pour revêtir une signification, il doit exprimer la vie réelle, les craintes et les espoirs des familles et se traduire par des mesures concrètes et d'envergure. Or, je dois le marquer dès le départ, tel n'est pas ce chemin que vous prenez.

D'après vous, le Gouvernement fait tout pour la famille : il améliorerait son niveau de vie, réduirait les inégalités, favoriserait l'accueil de l'enfant et aiderait à concilier travail et maternité. En réalité, des familles, singulièrement les millions de familles des travailleurs, subissent une aggravation brutale de leurs conditions d'existence et sont atteintes de plein fouet par les effets de la crise qui touchent tous les secteurs de la vie sociale.

Vous avez aggravé les conditions de vie des familles : des millions de familles de travailleurs vivent mal, nous le voyons bien dans les grandes cités populaires où nous rencontrons des familles qui ne disposent que de 7 francs ou de 10 francs par jour et par personne pour faire face à leurs besoins. La multiplication des coupures de gaz, des retards de paiement du loyer ou des saisies montre qu'il ne s'agit plus là de phénomènes marginaux.

D'ailleurs les chiffres confirment nos observations des faits. Selon une étude récente de l'I.N.S.E.E., au 1^{er} avril 1979, la moitié des salariés gagnaient en moyenne moins de 3 000 francs nets par mois. Quelle vie peut-on mener avec un tel salaire quand le pain, la viande, les vêtements et les loyers augmentent dans des proportions aussi folles que celles que nous connaissons ?

La situation des familles rurales n'est pas meilleure, car à la baisse des revenus paysans, depuis plusieurs années, s'ajoute l'insécurité de l'avenir. Quels jeunes pourront, ou voudront, dans les conditions actuelles reprendre en charge l'exploitation familiale et fonder un foyer ?

Vous avez aggravé l'insécurité pour les familles : 1 million 800 000 chômeurs, et ce sont des millions de familles qui sont touchées, qu'il s'agisse des parents ou des enfants. La plupart du temps la famille mettra des mois avant de retrouver son équilibre après cette épreuve — mais parfois elle s'enfoncera définitivement dans les difficultés.

Des millions de familles sont mal logées. De surcroît, en raison de l'augmentation considérable des charges, qui ne sont pas prises en compte, l'aide apportée aux familles par l'allocation de logement se réduit : il n'y a pas alors compensation. Vous sacrifiez la création des équipements sociaux et des services pour les familles : le budget que vous venez de nous proposer et de faire adopter en a donné une démonstration supplémentaire.

Vous parlez de lutter contre les inégalités ; mais comment est alimenté le budget de l'Etat ? En majeure partie par la taxe sur la valeur ajoutée, qui frappe lourdement les familles puisqu'elle porte sur des besoins qu'il est indispensable de satisfaire et par l'impôt sur le revenu auquel sont soumises de plus en plus de familles modestes.

De quelle égalité devant le savoir ou devant le métier peut-il être question quand, chaque année, 700 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune formation ?

De quelle égalité de soins peut-on parler pour les enfants des familles modestes quand vous démantelez la sécurité sociale et voulez liquider toute médecine préventive, comme la médecine scolaire ou la protection maternelle et infantile ?

Quant aux prestations familiales, elles n'ont pas échappé à la règle. Leur pouvoir d'achat s'est rétréci. Croyez-vous, madame le ministre, que 218 francs et quelques centimes par mois d'allocations familiales représentent une contribution réelle pour aider à élever deux enfants ? Les allocations familiales pour une famille de deux enfants représentaient 47,7 p. 100 du salaire brut ouvrier mensuel en 1946, mais seulement 8,5 p. 100 actuellement. Pour une famille de trois enfants, même avec le complément familial, ces allocations n'équivalent plus qu'à 33,8 p. 100 du salaire brut ouvrier mensuel, contre 79,3 p. 100 en 1946.

A ces droits acquis pour toutes les familles, vous avez substitué une série d'allocations circonstanciées soumises à un plafond de ressources — la plupart des familles ne savent plus à présent à quoi elles ont droit. Aux droits acquis, vous voulez substituer l'assistance à l'égard de catégories de familles dans une situation particulièrement difficile que vous voudriez installer dans une position d'assistées en les dessaisissant de leur droit au travail, de leur dignité.

Aux difficultés matérielles, la crise de notre société ajoute « le mal de vivre » pour les familles. Les parents sont de plus en plus soucieux de l'avenir de leurs enfants, en raison d'un système d'enseignement toujours plus ségrégué et du chômage. Elever un enfant devient de plus en plus difficile dans votre société dominée par l'argent, où se développe un climat d'insécurité et de violence, où les valeurs morales sont foulées au pied et où des adolescents cherchent malheureusement refuge contre la désespérance dans la délinquance ou dans l'usage de la drogue.

Votre politique étouffe les nouvelles aspirations qui s'expriment dans la famille, aspirations à des relations neuves entre les éléments du couple et entre parents et enfants, à une autre qualité de vie et à d'autres relations humaines et de voisinage, aspirations, enfin, à une autre qualité de consommation et de loisirs.

Si la vie des familles s'aggrave, les profits des grandes firmes, en revanche, n'ont jamais été aussi florissants. Le budget de l'Etat, pingre pour satisfaire les besoins sociaux, ne peut pas pour offrir des cadeaux aux grandes firmes !

Vous tentez d'aligner le style de vie des familles sur les besoins du patronat en « réactivant » des conceptions rétrogrades sur le rôle de la femme. Prôner pour celle-ci le retour au foyer, le travail à mi-temps ou le fractionnement de sa vie de travail, tout en remettant en cause, de fait, son droit au travail, n'a rien à voir avec un prétendu souci de l'épanouissement de l'enfant.

Mais heureusement les familles luttent ! C'est grâce à leur action, avec nous, au mois de septembre, qu'elles vous ont imposé, avec le versement de l'allocation de rentrée scolaire et le doublement du complément familial, la restitution de deux milliards de francs.

Par leur action aussi, elles limitent la hausse des loyers, s'opposent aux saisies. Les luttes pour vivre et travailler au pays vous contraignent à proposer quelques premières mesures en faveur du développement de certaines régions.

Ces luttes, nous les soutenons et nous les encourageons, car elles ont pour objectif non seulement l'amélioration de la vie des Français mais aussi l'intérêt national.

En effet, votre politique a des conséquences sérieuses pour l'avenir et la jeunesse ainsi que sur le renouvellement des générations.

Depuis quelques années, la natalité est préoccupante : le renouvellement de la population n'est plus assuré. Si cette tendance se confirmait, dans quelques années vous conduiriez notre pays au vieillissement, avec les conséquences redoutables qu'il suppose pour notre développement économique, notre dynamisme, notre place dans le monde. Dans ce domaine aussi, vous contribuez au déclin de la France.

Pour masquer les conséquences de votre politique, ainsi que vos responsabilités, vous reprochez aux familles d'être trop exigeantes et de ne pas accepter l'austérité, et aux jeunes couples de sacrifier la venue d'un enfant à leur bien-être. Certains de vos amis accusent la contraception — cette dimension nouvelle qu'a prise la liberté des femmes et des couples — d'être responsable de la chute de la natalité.

Or les sondages les plus récents viennent de confirmer que les jeunes couples, les jeunes femmes désirent avoir des enfants : entre dix-huit et trente-quatre ans, 53 p. 100 des femmes et 60 p. 100 des hommes disent en vouloir deux ; 27 p. 100 des femmes et 21 p. 100 des hommes affirment en vouloir trois.

Mais, entre leur désir d'avoir des enfants et la réalité, s'interposent votre politique d'austérité, des conditions de vie

difficiles, le chômage ou la crainte du chômage, votre refus de répondre aux aspirations des femmes et des hommes à vivre autrement et l'incertitude de l'avenir.

Pour que les couples puissent avoir les enfants qu'ils veulent, ce qui assurerait le renouvellement des générations, les quelques petites mesures que vous annoncez pour le troisième enfant ne seront pas suffisantes. Ce dont ont besoin les couples pour avoir les enfants qu'ils souhaitent, c'est de moyens et de conditions de vie dignes de notre époque, c'est de confiance et d'espoir en l'avenir.

Les jeunes couples veulent que leurs responsabilités parentales puissent s'harmoniser avec leurs activités professionnelles, que la venue d'enfants ne fasse pas chuter leur niveau de vie et ne réduise pas leur accès à la culture et aux loisirs. Ils veulent pour leurs enfants de bons moyens de garde et une bonne éducation. Or il est possible actuellement de répondre à leur demande et il faut la satisfaire.

Nous voulons, pour la famille et avec les familles, faire progresser les conditions du bien-être et de la liberté.

S'il est un domaine où la libre détermination, les possibilités de choix de chaque individu sont indispensables, c'est bien celui de la famille dont les communistes ont une vision évolutive. Ni le couple ni la famille n'ont des formes déterminées une fois pour toutes : elles ont toujours changé, et elles changent encore avec les progrès de l'économie et des hommes et avec les progrès de la démocratie et des connaissances.

Les luttes que nous menons, avec notre peuple, pour libérer l'économie de l'emprise du grand capital, pour engager une nouvelle croissance, pour développer jusqu'au bout la démocratie, pour transformer les structures économiques et les relations humaines créent les conditions pour que la famille évolue et pour que chacun choisisse librement son style de vie.

Un bon niveau de vie ; une autre qualité de vie ; le droit au travail, au savoir et à la culture pour chacun ; l'égalité entre l'homme et la femme dans le travail, la société et la famille ; le développement de la démocratie, permettant à chacun d'être responsable, acteur conscient de sa propre vie, comme de celle de sa famille et de la collectivité nationale : telles sont les conditions que nous voulons offrir à la famille dans notre pays.

Participant elle-même à la création continue de la démocratie, la famille peut, en retour, s'ouvrir plus largement sur la cité et la communauté humaine.

Enrichie par l'élévation des connaissances, de l'expérience, des qualités morales et humaines acquises par chacun de ses membres et se libérant des tâches les plus ingrates, elle peut de mieux en mieux devenir le lieu d'échange, le lieu de partage de l'affection, du respect et de l'amour et contribuer ainsi à la formation de la personnalité humaine.

C'est dès aujourd'hui que nous voulons avancer dans cette voie.

La politique familiale que nous proposons s'articule autour de quatre grands axes.

Le premier consiste à améliorer le niveau et les conditions de vie des familles, en particulier des plus modestes, à garantir à chacune, quelles que soient ses vicissitudes, les moyens de vivre.

Pour progresser dans cette voie, l'un des éléments essentiels est la défense et la garantie de l'emploi afin d'assurer le droit au travail de chacun ainsi que la progression des salaires et du pouvoir d'achat.

Il faut également stopper la dévalorisation des prestations familiales. C'est pourquoi nous en réclamons l'augmentation et l'attribution dès le premier enfant, que la mère ait ou non une activité professionnelle. Ce système doit être rendu plus juste, sa prise en charge du coût de l'enfant plus efficace et il doit être impartial quel que soit le choix des familles. C'est pourquoi nous souhaitons que, en concertation avec les intéressés, il soit remplacé par une allocation attribuée à l'enfant.

Cette allocation devrait être suffisante pour couvrir une part importante de l'éducation. Elle pourrait être égale à 25 p. 100 du S.M.I.C. Elle serait indexée sur les salaires et perçue dès le premier enfant, que la mère exerce ou non une activité professionnelle. Son taux de base serait modulé en tenant compte de l'âge, du nombre des enfants dans la famille ainsi que des ressources et des situations particulières — enfants orphelins, handicapés, par exemple.

Nous voulons également que soit établie une plus grande égalité fiscale tant en ce qui concerne la T. V. A. que la taxe d'habitation. De même, un autre mode de calcul du quotient familial entraînerait une répartition plus équitable de l'impôt.

D'autres mesures s'imposent aussi pour assurer des ressources décentes, comme le versement de prestations sociales diverses aux familles victimes du chômage, de la maladie, de l'invalidité, de la disparition d'un des parents. Nous demandons que ces

familles ne puissent être expulsées, que leurs biens ne puissent être saisis et que tout soit mis en œuvre pour qu'elles retrouvent dans les meilleurs délais un revenu régulier et des conditions de vie normales.

Le deuxième axe de nos propositions vise à créer les conditions permettant aux couples et aux familles de décider librement de leur style de vie et du nombre de leurs enfants.

Pour progresser vers ces possibilités de choix, nous agissons pour que, dans les familles — que la mère ait ou non une activité professionnelle — le niveau des salaires et des prestations familiales assure des conditions de vie décentes.

Nous agissons aussi pour que les femmes puissent exercer leur droit au travail, trouver un emploi, disposer d'une formation professionnelle initiale et continue, et exercer leur profession dans de bonnes conditions. A cet effet, il convient de prendre rapidement en compte tout ce qui concerne la maternité, d'augmenter les droits qu'elle entraîne, d'allonger le congé de maternité, de développer les crèches, les équipements d'accueil et d'éducation du petit enfant, ainsi que les équipements sociaux bon marché destinés à alléger les tâches ménagères.

Nous agissons, par ailleurs, pour que les femmes restant au foyer pour élever leurs enfants puissent à tout moment, si elles le désirent, suivre une formation, retrouver un emploi, ou participer à des activités diverses sociales, culturelles ou associatives.

Dans le même ordre d'idées, celui des parents qui suspend pendant deux ans son activité pour élever un enfant doit avoir la garantie de retrouver son emploi avec les avantages acquis, cette période étant validée pour la prise en compte de sa pension de retraite.

Nous agissons, enfin, pour que les couples puissent décider du nombre de leurs enfants, qu'ils aient les moyens de les élever dans de bonnes conditions matérielles et morales, qu'ils obtiennent des garanties pour l'avenir de ces derniers, qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour planifier les naissances — éducation sexuelle, contraception — et qu'en dernier recours ils possèdent les moyens de faire interrompre une grossesse. En ce qui nous concerne, nous n'opposons pas une grande politique familiale aux lois sur la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Pour nous, une grande politique sociale et les moyens de maîtriser la fécondité sont nécessaires pour doter les femmes et les couples d'une réelle liberté.

Le troisième axe consiste à élever la contribution de la société et de l'Etat à l'éducation de l'enfant.

En respectant et en valorisant le rôle original de la famille dans l'éducation de l'enfant, il importe d'agir pour que l'Etat prenne de mieux en mieux ses responsabilités dans l'éducation de l'enfant. Il faut donc un système d'enseignement dont le contenu, la qualité et les mesures sociales d'accompagnement assurent à chaque enfant l'égalité d'accès au savoir, à la connaissance, à la profession et à la formation de sa personnalité.

De même, l'Etat doit veiller à la santé des enfants en développant la protection maternelle et infantile et la médecine scolaire, ainsi qu'en instituant la gratuité des soins jusqu'à six ans.

En ce qui concerne l'éducation extra-scolaire et les loisirs, nous agissons pour que s'organisent des clubs d'activités sportives, scientifiques ou culturelles, pour que se développent des maisons de l'enfance et de la jeunesse, des restaurants scolaires, des maisons de vacances dont l'essentiel du coût et la formation des personnels spécialisés seront pris en charge par l'Etat, la gratuité ou le faible coût d'utilisation de ces équipements permettant aux familles qui le souhaitent d'être soutenues dans leurs responsabilités éducatives.

Enfin, le quatrième axe de nos propositions tend à créer un environnement accueillant pour la famille.

Cela suppose que chacun puisse organiser sa vie sans crainte matérielle, que le cadre de vie soit aménagé en fonction des besoins humains et non plus du profit, que soient construits des logements agréables à des prix abordables, que soient aménagés des espaces verts, des équipements sociaux et culturels, des espaces de jeux et d'animation dans les villes et les villages.

Cela nécessite que le temps et la pénibilité du travail soient réduits, que se développent des formes nouvelles de consommation individuelle et collective, que progresse l'égalité de la femme dans le couple et la famille, que s'instaure un autre partage des responsabilités et des tâches, que se développent aussi de nouvelles solidarités et d'autres rapports de voisinage.

Nous agissons pour que les moyens nécessaires permettent d'assurer la sécurité des personnes et des biens, fassent reculer, puis disparaître la violence, la justification de l'exploitation, du profit, de l'abaissement de l'homme. Nous agissons afin que progressent des valeurs morales nouvelles, plus hautes, capables

de répondre aux aspirations de la jeunesse et à sa recherche de certitude et de sécurité, de vues neuves, de dialogue, d'idéal.

Nous travaillons aussi à accroître les droits de chacun en élargissant sans cesse la démocratie dans tous les lieux qui concernent la famille — école, établissements culturels — ou l'entreprise, dans la commune ou au niveau de l'Etat : ainsi deviendra effective la participation des familles à l'élaboration des décisions et à la gestion.

Dans le cadre de ces propositions, des mesures d'urgence nous paraissent nécessaires.

Afin de relancer la consommation populaire, nous proposons d'établir un contrôle démocratique, de bloquer les prix des produits de grande consommation et de leur appliquer la T.V.A. au taux zéro. En ce qui concerne les prestations sociales, nous proposons d'augmenter de 25 p. 100 au 1^{er} janvier 1980 les prestations familiales, de les attribuer dès le premier enfant, que la mère exerce ou non une activité professionnelle, et de majorer de 25 p. 100 également à la même date l'allocation orphelin, d'augmenter le taux des allocations de logement et de l'A.P.L., d'étendre leur attribution, de prendre en compte le montant des charges, d'allonger le congé maternité, d'interdire toute expulsion ou saisie, d'inscrire dans le budget les crédits nécessaires à la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des crèches.

Nous demandons enfin une prime mensuelle de deux cents francs pour les enfants de chômeurs percevant l'allocation de fin de droit ou les allocations forfaitaires.

Les moyens existent pour mettre en œuvre une telle politique. Mais il faut prendre l'argent là où il est, c'est-à-dire chez les privilégiés de la fortune et du capital, et mettre fin aux vrais gaspillages que sécrète votre régime. Notre action, madame le ministre, se poursuivra dans le pays pour faire avancer ces solutions conformes aux intérêts des familles et du pays tout entier. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Montagne.

M. Rémy Montagne. Madame le ministre, mes chers collègues, en vérité, le débat qui nous retient aujourd'hui est peut-être, en dépit des apparences, l'un des plus grands de notre vie nationale depuis la dernière guerre.

Aujourd'hui, c'est le temps de la prise de conscience. Demain, c'est-à-dire à la session de printemps, ce sera, du moins est-on en droit de l'espérer après vous avoir entendu, madame le ministre, celui des résolutions qui s'imposent.

En cet instant — pourquoi ne pas l'avouer ? — beaucoup s'interrogent encore pour savoir si cette deuxième étape promise depuis cinq ans sera bien le moment d'un véritable sursaut national.

Dès le départ, je dois lever une ambiguïté. Tout ce qui est fait pour les enfants ou les adolescents n'est pas pour autant réalisé en faveur de la famille.

Pour l'Etat, aider cette dernière n'est pas se substituer à elle — encore que, j'en conviens, cela soit souvent nécessaire — mais lui permettre de jouer son rôle.

C'est pourquoi le montant des dépenses que vous avez rappelé, madame le ministre, et qui est impressionnant, doit être soigneusement ventilé.

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

M. Rémy Montagne. Nul plus que nous n'a conscience de l'ampleur et de la difficulté des tâches gouvernementales. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas mesuré jusqu'ici, mes amis et moi, notre soutien attentif, fidèle et même souvent courageux.

Mais ce qui est en cause aujourd'hui, c'est l'avenir de notre pays, c'est le destin de l'Europe et, par là, le sort de notre civilisation, c'est-à-dire une conception de la vie fondée sur la dignité de l'homme, sa liberté et sa responsabilité.

Beaucoup d'entre nous ont conscience de vivre dans l'une de ces périodes de l'histoire où les cités, après avoir été heureuses et prospères, se trouvent progressivement minées par les dissensions internes, le relâchement des mœurs, l'absence d'idéal commun.

En prendre son parti, c'est accepter que demain un autre péril, extérieur celui-là, précipite la chute de notre pays.

Ce péril intérieur se confond avec la crise même de la civilisation interne, le relâchement des mœurs, l'absence d'idéal raisons de vivre.

Ici, les uns acceptent de prendre en considération une société où l'on réduit l'homme à ses instincts individuels, instincts que l'on exacerbe et qu'il est impossible de satisfaire ; là, d'autres, enfermés dans des schémas purement rationnels, cherchent à transformer la vie politique et sociale en une sorte de jeu abstrait, étranger à la vie réelle.

Mais où donc est pris en compte l'homme total, l'homme complet, être de chair et de sang mais aussi de cœur et d'esprit ?

Qui l'éduque aujourd'hui à être un homme unifié en lui-même ? En réalité, le premier et souvent l'unique creuset où l'instinct individuel se marie heureusement avec les finalités les plus hautes du social et du culturel a toujours été la cellule familiale.

Mais cette même cellule familiale est précisément aujourd'hui gravement atteinte. A l'évidence, c'est par elle qu'il faut commencer l'effort de redressement. Mais pour mesurer et le mal et les remèdes possibles, un double point de vue est à considérer car la famille, en réalité, est atteinte sur un double plan.

Elle l'est d'abord en tant que réalité biologique de base, en tant que source de vie. Cela dicte aux politiques un certain nombre de devoirs.

Elle l'est ensuite en tant que cellule de la vie sociale et cela engendre des conséquences sur le plan des structures économiques, sociales et culturelles de la nation.

La famille est d'abord atteinte comme source de vie. Avant de lutter pour la « qualité de la vie », encore faut-il préalablement qu'existe la vie. Or son existence même est aujourd'hui mise en cause, car elle disparaît si elle n'est pas transmise et notre société refuse de plus en plus fortement de la transmettre.

Les causes de ce refus sont diverses et profondes. La plus déterminante, peut-être, est d'ordre philosophique. En effet, beaucoup de ceux qui se comportent comme des maîtres à penser de la vie sociale ne veulent prendre en considération que l'individu. Selon eux, il est à lui-même sa propre fin, et rien ne doit peser sur lui qui lui soit une gêne. Aussi lui déconseille-t-on les sujétions qu'entraîne la vie du couple, inévitablement transformée par la survenance d'enfants.

Conduite suicidaire, pourtant, et à un double titre, car si l'individu, jusqu'à nouvel ordre, ne se reproduit guère s'il reste seul, le couple lui-même ne trouve sa plénitude et sa durée qu'en acceptant de transmettre la vie dans toutes ses dimensions.

Dans le cas contraire, il est un couple de forces qui tournent à vide et s'épuisent si elles ne se mettent pas au service d'un but qui les dépasse en même temps qu'il les justifie.

Or le refus de la famille et de son dynamisme créateur s'installe chaque jour davantage dans les mentalités et dans les faits. On a commencé, il y a déjà longtemps, par rejeter les familles nombreuses. Dans tout un milieu culturel, à part quelques notables exceptions, la famille était un objet de dérision, voire de haine. Chacun connaît le « Familles, je vous hais ! » d'André Gide. On est venu à refuser le troisième enfant, celui qui, pourtant, assurait l'avenir de la nation. On refuse désormais le second, en attendant, sans doute, de n'en plus accepter aucun.

Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences psychologiques, morales et spirituelles que ce refus de la vie entraîne pour l'homme lui-même. Mais il nous faut déjà constater les effets de cette désertion sur le plan social. La France est atteinte dans ses profondeurs. Tout se passe comme si son ressort vital était cassé. Car notre pays, amoindri dans ses forces vives, perd peu à peu et la capacité de concevoir et le goût même de l'avenir. Il s'enferme progressivement dans une sorte de langueur qui se colore de morosité pour juger toutes choses du présent.

Si nous voulons refuser la paralysie de l'angoisse, il nous faut rechercher des remèdes. Mais ces remèdes doivent s'attaquer aux racines du mal. Nous en retiendrons trois principales : la peur de l'avenir ; la situation de deuxième zone faite aux familles ; la culpabilisation de la maternité.

La peur de l'avenir, d'abord. Nous venons de le voir, elle est une conséquence du refus de la vie. Mais elle en est aussi l'une des causes. Ce cercle vicieux est tellement au cœur de notre marasme qu'il nous faut tenter d'analyser quelques instants cette peur, afin d'en chercher lucidement l'antidote.

La peur de l'avenir, phénomène radicalement neuf en France, comme en Occident d'ailleurs, a, certes, bien des explications : le bouleversement de la scène économique et politique mondiale, le rejet des références de la morale universelle, le règne de la violence, autant d'éléments qui nous font, à bon droit, éprouver des craintes pour l'avenir.

« Quel monde découvriront nos enfants ? » « Mieux vaut ne pas les mettre au monde ! » Telles sont les conclusions de beaucoup.

Pour désamorcer cet engrenage de la crainte, il suffit pourtant de rappeler que nos enfants, comme nous-mêmes, ne se contenteront pas de découvrir le monde : il le feront ! Et c'est dans la mesure où ils seront nombreux qu'ils le transformeront, car, chaque génération nouvelle, apportant son idéal, son imagination, son activité créatrice, est un espoir de renouvellement.

C'est pourquoi nous devons prendre des mesures énergiques pour ne pas accompagner la baisse de la natalité.

L'Etat doit jouer le redressement. Il doit non seulement maintenir les équipements destinés à la naissance et les crédits affectés à l'enfance, mais inaugurer, par un ensemble de mesures pratiques, une attitude résolument ouverte à l'accueil de la vie.

La nation doit accomplir sans retard un premier pas important manifestant sa confiance en l'avenir. Ce premier pas est le début d'un effort global en faveur de la famille.

La situation d'infériorité dans laquelle est placée cette dernière est, en effet, la deuxième caractéristique du mal dont nous souffrons.

Dans la multitude des revendications qui n'ont cessé de déferler depuis deux décennies, celles qui pouvaient concerner la vie familiale n'ont été prises en compte que marginalement.

Certes, l'immédiat après-guerre a vu la famille honorée, moralement et matériellement. Par une sorte de réflexion fondamentale, la nation, blessée par sa récente défaite, avait spontanément proclamé la nécessité de rendre à la cellule familiale une place de premier rang.

Ce fut l'honneur de la IV^e République, à ses débuts, d'établir un système de représentation de la famille aux niveaux départemental et national et une technique d'allocations familiales d'un niveau jamais atteint.

Depuis cette époque, la situation des familles n'a cessé de se dégrader par rapport à celle des travailleurs célibataires. Nous pouvons le constater sur la base d'informations irréfutables, fournies par l'I. N. S. E. E.

Ainsi, pour un ouvrier père de trois enfants de moins de dix ans, le rapport entre les avantages familiaux et les salaires s'établissait, en 1950, au niveau de 82 p. 100 ; il n'était plus, en 1960, que de 57 p. 100, pour n'atteindre, en 1978, que 42 p. 100.

Et pendant cette période, on est passé peu à peu d'une politique de compensation des charges s'adressant à toutes les familles, en fonction du nombre d'enfants qu'elles avaient à élever, à une simple politique d'assistance aux familles les plus défavorisées.

A vrai dire, il n'y a rien d'étonnant à semblable situation ! Lors des grandes remises en question pour la répartition des revenus, qu'il s'agisse des accords du type Grenelle ou simplement de la rédaction de conventions collectives, les syndicats, qu'ils soient ouvriers ou patronaux, n'ont jamais eu le souci de prendre en considération le facteur familial, et l'Etat a pratiquement laissé faire.

Pour redresser cette situation et rendre toute sa signification à la compensation des charges familiales, nous aurons à prendre en considération des projets de loi ou des propositions comme celle de notre collègue Jean Briane, ou encore celle du comité pour une politique familiale.

Les mesures proposées permettraient la refonte des prestations soit en un revenu familial garanti, soit en une allocation familiale unique indexée sur le S. M. I. C. ou encore sur une référence de l'I. N. S. E. E. analogue et qui lui serait propre. Elle inclurait une progressivité fondée sur le nombre d'enfants et sur leur âge, et la compensation serait attribuée à toutes les familles.

La fatigue de la mère, qu'elle travaille ou non, devrait également être prise en compte. A partir de trois enfants, d'ailleurs, il faut admettre qu'il y a extrême difficulté à concilier les deux tâches.

Bien entendu, la volonté de replacer dans la vie sociale les familles au même rang que les individus devra se traduire par un accès égal à la jouissance des équipements sociaux et du premier d'entre eux, le logement.

Nous savons, oui nous savons, que ce ne sont pas des compensations d'ordre matériel qui seront directement déterminantes pour susciter la volonté d'un renouveau familial. Mais nous savons aussi qu'elles donneront aux familles la preuve tangible d'un nouvel état d'esprit ! Se sachant prises en considération et soutenues dans leur rôle, les familles contribueront alors d'elles-mêmes à transformer le climat psychologique de notre pays.

Et du même coup, on commencera à effacer le troisième signe, le plus tragique, de notre déchéance actuelle : la culpabilisation de la maternité. Nous assistons, en effet, aujourd'hui à un phénomène de rejet méprisant de la maternité qui porte, non seulement sur les tâches maternelles, mais sur le fait même de devenir mère.

Tout se passe souvent dès la grossesse comme si la future mère était soit une « demeurée » incapable de mettre en pratique la contraception, soit, dans le cas d'une union libre, une égoïste, coupable de satisfaire son instinct maternel au détriment du « bonheur à deux » que souhaitait le couple au départ.

Quand les pressions de la famille et surtout du compagnon s'unissent à ce fond de mépris pour inviter la future mère à ne pas garder en vie un enfant dont l'existence apparaît comme une faute ou une erreur ridicule, il faut beaucoup de caractère pour ne pas « craquer » moralement et avoir le courage de mener sa grossesse à terme.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

M. Rémy Montagne. Or un pays qui s'abandonne à de tels courants se précipite vers sa disparition. Et s'il se refuse à réagir, il mérite bien de disparaître.

Aussi, pour tous ceux qui pensent que la France a un trop riche passé au service de l'homme pour se renier, le temps est venu de permettre aux mères de retrouver la fierté de leur rôle. Il est temps que, dans les communautés de toute nature de la nation, qu'elles soient sociales, culturelles ou confessionnelles, tout soit fait pour aider les futures mères, notamment par la création de sortes de comités d'accueil disposant de moyens appropriés.

Même si la mère ne veut pas ou ne peut pas assurer par la suite l'éducation de son enfant, il faut que tout lui permette de conduire sa maternité à son terme : les dizaines de milliers d'adoptants virtuels qui existent dans notre pays lui sauront gré — même à travers l'anonymat qui convient — de leur avoir permis d'illuminer leur foyer par le sourire d'un enfant. La formule du parrainage mérite d'être envisagée dans cette perspective.

En réalité, il s'agit de modifier profondément le climat social. L'aide aux futures mères et la protection de l'enfant sont les premiers devoirs de la solidarité sociale pour qui veut renverser le courant et faire à cet égard une sorte de « révolution culturelle ».

Peu à peu et de proche en proche, la famille se dégagera ainsi des atteintes qui voulaient la détruire en tant que source de vie et force de renouvellement de la vie nationale.

Encore faut-il bien comprendre la nécessité d'aller plus loin. La cellule familiale n'apporte pas seulement la vie : elle doit accomplir sa tâche de préparation à la vie sociale.

Or la famille n'est pas seulement atteinte comme source de vie, elle l'est comme cellule essentielle de la vie sociale.

C'est le deuxième aspect de notre mal et c'est le deuxième plan sur lequel nous devons faire porter notre effort.

Si, fréquemment, dans l'analyse des cas sociaux ou de la délinquance, on met en cause l'absence d'un milieu familial heureux, il est bien rare que, dans la rubrique des remèdes, des efforts et des dépenses afférentes, l'on voie apparaître l'indication d'une mesure préventive concrète, facilitant pour la famille le plein accomplissement de sa mission.

Il faut rendre aux familles confiance en elles ; berceau et foyer de la vie personnelle, école élémentaire de vie sociale, la famille est, en effet, le lien par excellence de l'éducation de l'enfant. Le pays doit reconnaître l'importance vitale, pour lui, de cette tâche. L'Etat doit prendre les dispositions pratiques indispensables pour reconnaître et soutenir la responsabilité des familles sans se substituer à elles.

Ces dispositions concernent trois domaines : la présence éducative des parents ; la cohérence des choix éducatifs ; la représentation des familles dans la vie nationale.

La nécessité d'une véritable présence éducative des parents au foyer découle tout naturellement des besoins de l'enfant. C'est en effet, dans sa famille, qu'il va effectuer sa première découverte des autres et de lui-même.

Cet apprentissage ne va pas de soi. L'enfant a besoin de le faire dans un climat de sécurité et d'amour qui appelle de la part de ses parents disponibilité et attention et il faut certainement insister à cet égard sur le rôle des deux parents.

On considère de plus en plus, en effet, que l'éducation doit être l'œuvre du couple.

Il n'en reste pas moins que, dans les toutes premières années de la vie de l'enfant, c'est souvent la mère qui aura le premier rôle. Or la conciliation de ses diverses aspirations, familiales et professionnelles, notamment, est souvent aujourd'hui bien théorique ! Il faut avouer qu'on n'a pas dépensé des trésors d'imagination pour permettre à la femme de trouver un véritable épanouissement dans ses modes de vie.

Pour parler clair, un statut social de la mère de famille reste à établir.

Actuellement, en effet, la difficulté de concilier engagement professionnel et présence éducative met la mère de famille devant un dilemme. Si elle ne veut pas voir ses enfants à l'abandon, elle est trop souvent contrainte d'opter pour une vie sans enfant ou pour une vie totalement et définitivement recluse au foyer. Cela doit cesser.

Tout doit être fait pour permettre à la mère le choix de son mode de vie, dans le respect des priorités éducatives. Elle doit pouvoir concilier, dans le temps, ses différents engagements. De plus en plus s'impose à notre réflexion la formule de l'alternance entre les périodes de présence à la maison et celles de la vie professionnelle, ce qui implique deux séries de mesures.

D'abord — même si le montant de la rétribution accordée est relativement faible au départ — il faudrait qu'une rémunération garantie vienne, dans un délai assez proche, apporter aux mères qui souhaitent se consacrer entièrement à leur foyer pendant quelques années, la compensation matérielle indispensable à la possibilité d'un choix vraiment libre. Cette rémunération aura ainsi l'immense avantage de pouvoir donner aux mères l'accès à une retraite décente. Enfin, ces mesures constitueront le support psychologique d'une affirmation de la dignité de la mère dont le rôle sera, en tant que tel, honoré par la nation.

Mais ce n'est qu'un aspect. Pour qu'il y ait alternance des rôles, il faut réserver à la mère de famille qui a élevé ses enfants une priorité d'accès à la formation professionnelle continue, en prenant évidemment en charge les implications financières de cette dernière. Il faut aussi, si elle choisit d'exercer son métier tout en élevant ses enfants, rendre sa présence à la maison conciliable avec ses engagements par des aménagements d'horaires : travail à temps partiel, horaires souples, harmonisation des rythmes professionnels avec les rythmes scolaires, etc.

En deuxième lieu, il convient d'assurer la cohérence des choix éducatifs. Quittant très vite les espaces relativement protégés du foyer, l'enfant prendra contact avec la vie de la cité.

Or ce contact avec la vie extérieure, dans l'intérêt même de l'enfant, ne peut se faire « au petit bonheur ». L'enfant a besoin de cohérence. S'il est tiré à hue et à dia par des influences contradictoires, il perd tout point de repère, car il est trop jeune pour établir des distinctions.

Cette cohérence était naturelle autrefois, car tout le voisinage vivait selon les mêmes valeurs. Aujourd'hui, au contraire, la cohérence ne peut venir que de la volonté expresse des parents.

Songeons d'abord à la manière dont la vie extérieure, par le biais, notamment, de la télévision, fait irruption dans nos foyers avant même que l'enfant ne sache quelle est la réalité familiale. Comment distinguera-t-il ce qui l'unit à son père, à sa mère, à un voisin ou une voisine, de ce qui le relie aux présentateurs de la télévision qui surviennent plusieurs fois par jour dans la pièce où il se trouve ? Comment fera-t-il la différence entre ce que lui suggèrent les images — bonnes ou mauvaises — de la télévision, et les conceptions et le comportement de ses parents ?

Seule la présence attentive des siens peut l'aider à se situer clairement dans le tourbillon de la vie moderne. Et c'est une des raisons, parmi beaucoup d'autres, pour lesquelles il faut permettre à toutes les mères qui le souhaitent de choisir de rester au foyer pendant les jeunes années de leurs enfants.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui !

M. Rémy Montagne. Mais cela ne suffit pas. Dans le bouleversement actuel des valeurs et des options éducatives, il est très important que les parents puissent choisir les modalités de l'éducation de leurs enfants. Car ce choix est la seule garantie qu'ils ont de voir leurs propres efforts relayés et complétés dans la même ligne éducative.

Toutefois, cette reconnaissance n'ira pas sans devoirs pour les familles elles-mêmes. Un des aspects positifs de la réforme Haby est l'invitation pressante adressée aux parents de s'associer à l'effort éducatif de l'école. Encore faut-il y répondre !

Encore faut-il aussi que les familles comprennent qu'elles ne sont ni les avocats aveugles de leurs enfants, ni les surveillants pointilleux des enseignants, mais les collaborateurs nécessaires et précieux d'éducateurs dignes de ce nom.

Mais toutes ces dispositions n'auront de chance d'être appliquées et perfectionnées que si l'on reconnaît le fait familial en tant que tel.

Or, si la notion de famille apparaît bien dans notre droit, dans la pratique, en revanche, les intérêts familiaux ne sont pas véritablement représentés dans les grandes instances de ce pays et les responsables familiaux ne sont pas suffisamment consultés à l'occasion des décisions ayant des répercussions sur les familles.

Après la guerre, une tentative importante a été faite dans ce sens, avec la création de l'union nationale des associations familiales et de ses unions départementales. Mais nous croyons qu'il faut aller plus loin, et cela de deux façons.

D'abord, il faut avoir la volonté de faire vraiment s'exprimer les familles.

Nous reconnaissons aujourd'hui, en effet, que si des résultats ont pu être obtenus grâce à elles, les instances citées n'ont pas toujours pu se faire suffisamment entendre.

Je prendrai un seul exemple : la comparaison de la place donnée en France avec celle donnée à l'étranger aux émissions à caractère familial montre la longueur du chemin à parcourir. Nos familles n'ont guère l'occasion de s'exprimer : aucun temps d'antenne ne leur est réservé et leurs porte-parole sont trop peu connus. Qui ne conviendrait qu'en accordant, à côté des heures consacrées aux divers débats politiques ou syndicaux, quelques petits moments aux organismes familiaux, on ne se rapprocherait pas davantage de l'image qu'il convient de donner de notre vie nationale ?

Mais il faut, aussi, avoir la volonté de permettre à toutes les familles de participer à une représentation familiale la plus large possible sur le plan national. Le suffrage familial pourrait peut-être, du moins sur ce terrain, assurer une meilleure représentativité.

Telles sont, madame le ministre délégué, mes chers collègues, les lignes directrices de la politique familiale que nous souhaitons voir appliquée dans l'intérêt de la nation.

En aidant la famille dans l'accomplissement de sa mission naturelle, on apportera, du même coup, une contribution décisive au salut de ce qui est l'enjeu de notre société moderne : la liberté.

Fondée sur l'amour, sur la pratique du don de soi et sur le sens de la fraternité humaine, la famille est par excellence l'éducatrice au respect des faibles pour qu'ils deviennent forts, à l'art des choix qui éduquent à la liberté des esprits.

Dans notre époque de volontarisme idéologique, où la tentation des Etats est de modeler les êtres en vue de créer de grandes forces sociologiques, la famille est la seule réalité qui résiste. A l'Est comme à l'Ouest, par la diversité de ses modes de vie et de ses options, la famille est le barrage le plus fécond — et parfois le seul — à la mainmise des totalitaires.

M. René de Branche. Très bien !

M. Rémy Montagne. Parce qu'elle permet l'insertion pleinement responsable des personnes dans la société, parce qu'elle offre la seule préparation naturelle à l'indépendance, la famille doit être forte.

Et c'est pourquoi, l'effort que nous ferons pour elle, nous le ferons avec la conscience de garantir l'avenir même de nos libertés. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, voici donc que s'engage le débat sur la politique familiale, si souvent réclamé depuis des années, notamment par nous, socialistes, tant de fois promis et différé.

En vérité, les circonstances dans lesquelles s'ouvre notre discussion et les limites qui lui sont fixées nous font douter de la volonté réelle du Gouvernement de prendre enfin véritablement en compte les réalités familiales et de faire droit aux légitimes intérêts familiaux.

Qui peut nous assurer que, si le Gouvernement ne se trouvait pas dans la nécessité d'obtenir du Parlement la reconduction de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse avant la fin de cette année, il aurait accepté que l'Assemblée nationale se saisisse des problèmes familiaux ?

Nul n'ignore en effet que des députés de la majorité ont mis à leur adhésion, d'ailleurs aléatoire, au maintien de la loi de janvier 1975 la condition préalable que des engagements seraient pris à l'égard des familles.

Mais alors, pourquoi la majorité n'est-elle pas allée au bout de sa logique et n'a-t-elle pas exigé que notre débat trouve sa conclusion pour le moins dans une loi d'orientation, ou une loi-cadre, sinon dans l'adoption de mesures concrètes qu'appellent de façon pressante les difficiles conditions de vie des familles françaises.

M. Jean-Louis Beaumont. Je l'ai exigé.

M. Jacques-Antoine Gau. Oui, mais vous ne l'avez pas obtenu, ce qui revient au même.

M. Jean-Louis Beaumont. Je ne l'ai pas obtenu mais je l'ai exigé.

M. Jacques-Antoine Gau. En fait, tout se passe comme s'il s'agissait de tirer le Gouvernement d'un mauvais pas et non d'aborder une question fondamentale avec tout le sérieux qu'elle exige.

Nous, socialistes, nous dénonçons cette comédie qui, à travers sa majorité docile et soumise, atteint la dignité du Parlement tout entier.

M. Hector Rolland. Enlevez le mot « soumise ».

M. Jacques-Antoine Gau. Aux membres de cette majorité qui sont réellement et sincèrement attachés à une amélioration de la politique familiale — et nous savons qu'il en est — nous

disons : comment allez-vous, une fois de plus, vous contenter de promesses alors que tant et tant ont été faites depuis dix ans, qui sont restées lettre morte ?

Faut-il vous rappeler les contrats de progrès imaginés par Georges Pompidou en 1970, repris quelques années après dans le programme de Provens, mais jamais mis en œuvre ? Faut-il vous rappeler les propos de l'actuel Président de la République qui, dès son élection en 1974, déclarait dans son discours de La Bourboule : « Le Gouvernement a décidé de mettre au point une politique globale de soutien de la famille, c'est-à-dire qui traitera tous les aspects de la situation de la famille », politique globale que plus de cinq ans après vous continuez, mesdames, messieurs de la majorité, de réclamer comme une nécessité impérieuse ?

Pourquoi les déclarations que vient de faire on que fera ce soir Mme le ministre chargé des problèmes de la famille seraient-elles suivies de plus d'effets ? Quelles garanties avons-nous à ce sujet ?

M. Jean-Louis Beaumont et M. Alexandre Bolo. Aucune.

M. Jacques-Antoine Gau. Est-ce à dire qu'en fin de compte ce qui a été fait au cours des dernières années et le peu qui est ou sera aujourd'hui annoncé vous suffisent ? Alors, il vaudrait mieux le reconnaître clairement plutôt que de couvrir de vos discours éplorés la dégradation de la situation des familles.

Car quelle est à cet égard la réalité ? Je ne prendrai que quelques chiffres pour retracer l'évolution suivie depuis la fin de la guerre. Alors qu'à l'époque les dépenses pour la famille atteignaient 25 p. 100 du budget social de la nation, elles n'en représentent plus aujourd'hui que 17 p. 100. De 1949 à 1979, la part des prestations familiales est passée de 6 p. 100 à 3,5 p. 100 dans le revenu des ménages ; celle des cotisations affectées aux familles est tombée de 18,75 p. 100 à 9 p. 100 de l'ensemble des cotisations sociales. La « branche famille », qui représentait à la Libération 40 p. 100 de l'ensemble des dépenses de sécurité sociale, arrive aujourd'hui bonne dernière, derrière la santé et la vieillesse, avec seulement 15 p. 100.

C'est au regard de ces données globales, et non en analysant les mesures fragmentaires prises au fil des années, que se juge une politique. Ni les réajustements périodiques et toujours insuffisants des allocations familiales, ni l'institution de prestations nouvelles comme l'allocation pour parent isolé ou le complément familial n'ont pu inverser la tendance profonde à la baisse du niveau de vie des familles, notamment des plus nombreuses.

Qui plus est, ces mesures fragmentaires appellent de notre part deux critiques fondamentales.

La première est qu'elles ont introduit dans notre système d'aide aux familles la notion de ressources et qu'elles transformèrent progressivement la politique familiale fondée sur la compensation des charges des familles — la seule vraie politique familiale — en une politique d'assistance morale et socialement inacceptable.

La seconde critique que nous faisons aux mesures prises depuis sept ans est qu'en multipliant les allocations spécifiques, elles ont créé un maquis inextricable d'aides dans lequel nul n'est plus capable de reconnaître ses droits, voire ceux des autres, et je pense ici à ceux qui sont chargés d'appliquer la loi et les règlements.

La vérité est, qu'en dépit des discours, la politique familiale a cessé d'être une priorité, et il faut, à cet égard, reconnaître la franchise du rapport sur les options du VIII^e Plan, dans lequel on peut lire que « la politique familiale ne pourra être sensiblement plus dynamique que dans la mesure où les autres dépenses de protection — santé et vieillesse — seront maîtrisées ». Cette orientation conduisait d'ailleurs Mme Veil à répondre, il y a quelques mois, à l'un de nos collègues, qu'un débat sur la politique familiale ne pourrait utilement intervenir que lorsque auraient été clarifiées les différentes hypothèses qui sous-tendent à moyen terme le budget social de la nation, notamment l'évolution des dépenses de santé et de vieillesse ».

Que je sache, ces hypothèses sont encore loin d'être définies, et c'est au printemps que, dit-on, le Gouvernement envisage de nous en saisir. C'est dire le caractère illusoire du présent débat !

Or l'absence d'une véritable politique familiale est d'autant plus durement ressentie par les familles que celles-ci ont à subir l'aggravation des conditions de vie. L'inflation, dont le rythme s'accroît, touche d'autant plus les familles que celles-ci sont nombreuses et disposent de revenus modestes.

A cet égard, la libération de certains prix, celui du pain il y a quelques mois, et plus récemment celui de la viande, constituent une véritable provocation pour des millions de familles qui ont, par ailleurs, à faire face à une augmentation souvent considérable des loyers et des charges locatives.

Le chômage, dont la courbe n'a cessé de monter au cours des dernières années, plonge aussi les familles françaises dans d'insupportables difficultés. Ce sont les jeunes qui restent à la charge de leurs parents, alors qu'ils souhaiteraient acquérir leur autonomie par l'accès à la vie professionnelle. Ce sont les femmes privées d'emploi qui n'apportent plus au ménage le second salaire si souvent nécessaire au respect des engagements financiers. Combien de familles sont aujourd'hui menacées d'expulsion, faute de pouvoir régler leur loyer? Ces situations, dont nous connaissons tous tant d'exemples, n'ont pas de conséquences uniquement sur le plan matériel. Elles provoquent souvent une crise morale au sein de la famille, au point, parfois, de la dissoudre.

Devant une telle situation, comment, mesdames, messieurs, ne pas souscrire à la déclaration récente du président de l'U.N.A.F. selon laquelle « la politique familiale reste à faire » ?

Encore faut-il dire, et les associations familiales l'ont d'ailleurs fait depuis longtemps, quelle politique et pour quelle famille.

Avant de rappeler les propositions du parti socialiste à ce sujet, je m'arrêterai quelques instants à l'analyse d'un certain nombre de thèmes, d'idées et de mesures que la majorité de notre assemblée et le Gouvernement ont tendance à confondre dans une politique familiale.

Les propositions de la droite, et, à cet égard, la nouvelle n'a pas innové par rapport à l'ancienne, conduit à une triple réduction de la politique familiale.

La première de ces réductions tend à ramener la politique de la famille à la défense d'une institution figée une fois pour toutes — et les propos du précédent orateur illustraient parfaitement cette thèse — fondée sur la complémentarité des parents, le père se voyant attribuer le rôle de producteur, la mère étant cantonnée dans celui de gardienne du foyer.

D'un anachronisme évident, cette conception a pourtant la vie dure et inspire nombre de propositions relatives aux aides précitées que, selon les partisans de cette politique, devrait recevoir la femme qui choisit de se consacrer exclusivement à son mari et à ses enfants.

Mais pourra-t-on ignorer longtemps encore l'aspiration des femmes à se libérer de leur exploitation par l'homme qui caractérise notre société, encore largement patriarcale, et leur volonté de supprimer toutes les formes de discrimination et d'oppression qu'elles subissent en raison de leur sexe ?

Cette aspiration, cette volonté, nous, socialistes, les admettons comme des phénomènes irréversibles, et nous affirmons que l'avenir est à l'autonomie professionnelle et sociale de la femme, qui doit être favorisée et doit aboutir à un rééquilibrage des droits et des devoirs au sein de la famille entre ses membres, et donc à un meilleur équilibre de la famille elle-même.

Assurer l'égalité de la femme et de l'homme, dans tous les domaines de la vie sociale, et particulièrement au regard de l'emploi, constitue pour nous un objectif prioritaire qui appelle, s'agissant de préserver la vie familiale, des mesures pour la rendre compatible avec la vie professionnelle. Aménagement du temps de travail, dont la durée doit être réduite, développement des équipements collectifs destinés à accueillir l'enfant, institution d'un véritable congé parental, c'est-à-dire rémunéré et assorti de garanties rigoureuses quant au maintien de l'emploi, sont les moyens d'une telle politique.

Pas plus qu'elle ne saurait se ramener à un système de défense de la famille traditionnelle, la politique familiale ne doit se confondre avec un régime d'assistance consistant à garantir aux plus pauvres un revenu minimum, comme si la pauvreté était fatale pour certains — elle l'est sans doute dans ce système — et l'aide de la collectivité le seul moyen d'y pallier. Or telle est bien l'orientation prise depuis quelques années, depuis que, comme je le rappelais tout à l'heure, la notion de ressources a été introduite dans la définition du droit des familles à une aide.

La redistribution des revenus relève d'autres politiques et, d'abord, d'une action sur la formation des revenus primaires, seule capable, en vérité, de réduire les écarts scandaleux qui existent aujourd'hui. Elle procède également de la fiscalité, ou, en tout cas, elle devrait en procéder, car dans la réalité actuelle certains mécanismes, comme celui du quotient familial, conduisent au résultat inverse, en avantageant finalement les plus favorisés.

En aucune façon, la politique familiale n'a pour objectif de réduire les inégalités de revenus, mais seulement de rétablir

l'équilibre, à revenus égaux, entre les familles sans enfant et celles qui en ont, et, parmi ces dernières, en tenant compte de leur taille.

Une troisième confusion doit être dénoncée, celle qui tend à réduire la portée de la politique familiale à la seule dimension démographique, tout l'effort de la collectivité devant, dans ce cas, se limiter à assurer le renouvellement des générations.

Une approche exclusivement nataliste de la politique familiale ne peut, à notre avis, que conduire à des déconvenues et à des échecs.

Nous ne sous-estimons pas les risques de l'évolution démographique que connaît notre pays depuis 1964, donc, soit dit en passant, depuis beaucoup plus longtemps que l'entrée en application des législations relatives à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse. Nul doute, en effet, que l'équilibre économique, social et politique de la France, son avenir même, dépendent largement du niveau de sa population, qui ne saurait sans danger régresser par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

M. Hector Rolland. Il faudra y faire attention.

M. Jacques-Antoine Gau. Encore ne faut-il pas se tromper d'objectif, ni surtout de moyens.

M. Hector Rolland. C'est mal parti !

M. Jacques-Antoine Gau. Même si, comme je viens de le dire, la généralisation des méthodes contraceptives n'est pas à l'origine du déclin démographique actuel, l'usage qui en est fait aujourd'hui par les femmes — et qui est légitime et naturel...

M. Marc Lauriol. N'exagérons rien !

M. Jacques-Antoine Gau. ...constitue une véritable révolution dans la mesure où la contraception sert non seulement à fixer le nombre d'enfants voulus, mais aussi, et peut-être surtout, le moment de leur venue.

Il y a là une réalité que rien ne pourra modifier. De même, et divers sondages en témoignent, l'incitation financière à constituer une famille nombreuse est ressentie, souvent par ceux-là mêmes qui en bénéficieraient si elle existait déjà, comme discriminatoire et donc peu souhaitable.

A cet égard, vouloir faire porter tout l'effort sur le troisième enfant, nous paraît — tout au moins aussi longtemps que n'auront pas été améliorées les conditions d'accueil du premier et du deuxième enfant — constituer à la fois un contresens et une atteinte à cette vérité d'évidence que tous les enfants ont la même valeur, pour la famille comme pour l'activité nationale.

Plus utile serait à nos yeux une politique visant à avancer la naissance du premier enfant, alors que celle-ci tend, au contraire, à venir chaque année un peu plus tard, ce qui influe sur le nombre d'enfants, en raison de la programmation de leur vie active à laquelle, de plus en plus nombreuses, les femmes subordonnent leurs maternités.

Mes chers collègues, s'il ne s'agit donc en aucune façon de minimiser l'importance des taux de fécondité, de natalité ou de nuptialité, ni de se cacher la gravité d'une poursuite de l'actuel déclin démographique, il convient de rétablir la politique familiale dans sa dimension essentielle, qui est double : compenser aussi justement que possible la charge que représentent les enfants pour la famille et créer les conditions dans lesquelles Françaises et Français envisageront avec confiance d'avoir des enfants.

C'est dans cette double perspective que le parti socialiste a défini les objectifs et les moyens de la politique familiale dans une proposition de loi relative aux droits économiques et sociaux liés à la présence d'enfants dans la famille, proposition déposée sous la précédente législature, puis, de nouveau, le 23 juin 1978.

Je n'entrerai pas dans le détail des mesures proposées, les collègues de mon groupe qui interviendront dans la suite du débat devant développer les divers aspects de notre projet politique. Je m'en tiendrai aux principes qui l'inspirent.

Le premier de ces principes, réaffirmé dans un communiqué publié en commun, il y a quelques semaines, par le parti socialiste et par l'U.N.A.F., est qu'il convient d'assurer « le développement d'une politique économique et d'une politique sociale qui satisfassent à la nécessité de lutter, par des moyens efficaces, contre les inégalités, et notamment, en prenant en compte, pour la vérité du débat politique, les réalités familiales et les intérêts familiaux ».

La politique familiale est, en effet, indissociable de la politique économique et sociale dans son ensemble, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de familles heureuses dans un pays rongé par l'inflation et le chômage.

Il convient donc d'intégrer une dimension familiale dans chaque politique sectorielle, qu'il s'agisse des conditions de travail, de l'urbanisme et de l'habitat, de la santé, de l'éducation, de la culture et des loisirs, de la fiscalité, de la consommation.

De manière plus spécifique, la compensation la plus large des charges doit être assurée par l'octroi d'une allocation unique, versée dès le premier enfant, sans condition de ressources ni d'activité professionnelle, correspondant à la charge moyenne de l'enfant et comportant plusieurs taux pour tenir compte du caractère croissant de cette charge avec l'âge. Indexée sur les salaires, cette allocation doit être incluse dans le revenu imposable, sous réserve, bien entendu, que les tranches les plus basses du barème de l'impôt sur le revenu soient relevées.

Le parti socialiste prévoit, par ailleurs, une majoration pour la garde de l'enfant jusqu'à trois ans, voire, dans certains cas, jusqu'à cinq ans, et une majoration au profit des orphelins et des enfants à la charge d'une personne isolée.

Enfin, le système du quotient familial doit être remplacé par une déduction forfaitaire par enfant sur l'impôt à payer, la différence entre ces deux sommes étant même reversée au contribuable lorsque la déduction est supérieure à l'impôt à payer.

Cette politique de compensation nécessaire et capitale doit s'accompagner d'un effort considérable pour développer les équipements collectifs en faveur des familles.

Il faut que les structures d'accueil de l'enfant soient non seulement multiples et en nombre suffisant, mais aussi que leur soit assurée la qualité qui leur fait aujourd'hui trop souvent défaut, en sorte que l'enfant puisse retrouver dans les crèches, les garderies, les maisons de l'enfance et les écoles, un prolongement et un complément à l'apport de sa vie familiale pour son apprentissage de la vie sociale.

Enfin, mais je ne revendrai pas sur cet aspect de la vie familiale sur lequel je me suis déjà arrêté tout à l'heure, il convient de créer les conditions d'une égalité et d'une équivalence réelles, qui ne sauraient, bien sûr, se confondre avec une impossible identité de l'homme et de la femme.

Mesdames, messieurs, j'en viens à la conclusion de mon propos.

La famille, qui est au cœur des préoccupations des socialistes, n'est pas — faut-il le préciser ? — une famille type, enfermée dans un statut juridique précis et immuable, mais le groupe familial, quelles qu'en soient la forme et la composition. Cette famille doit-elle, pour reprendre une formule du Président de la République, être le « lieu du bonheur » ? Nous récusons à coup sûr cette définition si — comme nous croyons le comprendre — elle devait signifier que l'homme peut se résigner aux contraintes et aux agressions de la société, à celles de la ville livrée à la spéculation, du travail, voire de l'exploitation, de la consommation régentée par le profit, dès lors qu'il trouve chez lui le cadre accueillant où il pourra s'épanouir.

Cette conception de la famille, alibi du système capitaliste, se situe à l'opposé de celle des socialistes qui voient dans le groupe familial un facteur essentiel d'épanouissement de la vie personnelle, en même temps qu'un élément capital et irremplaçable pour préparer l'enfant à la vie en commun.

C'est pour cette famille-là, et parce qu'il n'y a pas de socialisme possible dans une société qui ne met pas au premier rang de ses priorités le goût de donner la vie, que condamnant la politique d'atermoiements et de demi-mesures du Gouvernement et de sa majorité, nous réclamons avec force une authentique politique familiale à la hauteur des ambitions de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, je ferai une remarque préalable, que je vous demande d'écouter avec attention. Nous attendions une grande séance sur la politique familiale.

M. Hector Rolland. C'est vrai !

M. Michel Debré. Et la discussion des motions de censure qui a eu lieu hier ne justifie en aucune façon qu'un sujet aussi important soit traité comme il l'est aujourd'hui...

M. Hector Rolland. Bravo !

M. Michel Debré. ...c'est-à-dire, et je pèse mes mots, dans le cadre d'un débat organisé à la sauveite.

M. Jean-Louis Beaumont. C'est vrai !

M. Michel Debré. Alors qu'il s'agit là d'un problème essentiel, cela n'est pas admissible.

M. Hector Rolland. Essentiel pour nous !

M. Michel Debré. Je suis un vieux parlementaire, mais même lorsque j'étais au gouvernement, et notamment lorsque j'ai eu la charge d'élaborer les institutions de la V^e République, j'ai sou-

haité que le Parlement tienne son rôle, et un grand rôle. Or il ne le tient plus, et si la responsabilité en incombe en partie au Gouvernement, elle incombe aussi, permettez-moi de vous le dire, monsieur le président, à la conférence des présidents.

M. Jean-Louis Beaumont. Hélas !

M. Michel Debré. En tant que parlementaire, je me dois de présenter mes regrets à Mme le ministre, non seulement parce que, prévenu au dernier moment, je n'ai pu être présent quand elle a parlé, mais parce qu'elle a dû intervenir devant un hémicycle où siégeaient une bien faible part des hommes et des femmes qui se préoccupent des problèmes de la famille.

Les propos de Mme le ministre, ceux des orateurs qui sont intervenus après elle ou qui vont intervenir maintenant, méritaient une autre audience. Tous les groupes de l'Assemblée ayant demandé ce débat, il n'est pas admissible que cette séance se tienne le matin même où se réunissent les commissions. Ou alors, il fallait demander aux commissions de ne pas siéger ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française, des socialistes et des députés non inscrits.)

M. Marc Lauriol. Parfaitement ! C'est inadmissible.

M. Michel Debré. Je le dis avec fermeté, monsieur le président, et je vous demande de vous faire l'interprète de mes propos auprès de la conférence des présidents et, le cas échéant, auprès du Gouvernement.

M. Marc Lauriol. Nous sommes très mécontents !

M. Michel Debré. L'Assemblée nationale, en organisant ainsi des débats sans audience, ne respecte plus les institutions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

M. Marc Lauriol. Son travail dégénère !

M. Michel Debré. Pour manifester notre indignation et marquer notre attachement à la dignité du Parlement — attachement que, je le sais, monsieur le président, vous partagez — vous devriez maintenant suspendre la séance pour traduire notre refus de voir le Parlement traité et se traiter lui-même avec une légèreté qui nourrit l'antiparlementarisme.

Il n'y a aucune excuse, je dis bien aucune excuse — et la discussion d'hier sur les motions de censure n'en est pas une — pour organiser dans des conditions aussi déplorablement un débat qui est peut-être le plus important de cette session. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

M. le président. Monsieur Debré, je vous ai écouté, comme vous m'y avez invité, avec beaucoup d'attention, et je comprends fort bien les sentiments que vous avez exprimés.

Permettez-moi cependant de vous faire observer que le programme de nos travaux pour les semaines à venir était déjà très chargé compte tenu du nombre et de l'importance des textes que nous avons encore à étudier, et que ce programme, que vous le vouliez ou non, a tout de même été quelque peu perturbé par le débat sur les motions de censure, ce qui a remis en cause les prévisions qui avaient été faites.

La conférence des présidents s'est donc trouvée confrontée à un problème extrêmement difficile, et nous avons longuement discuté pour savoir comment il convenait d'organiser le présent débat dont tout le monde reconnaît l'importance, et qui a d'ailleurs été demandé par tous les groupes de l'Assemblée.

Le problème que nous avions à résoudre était d'autant plus difficile que nous tenions, comme le Gouvernement, à ce que ce débat ait lieu avant l'importante discussion prévue, la semaine prochaine, sur le projet de loi portant reconduction de la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

M. Alexandre Bolo. C'est cela qui est scandaleux !

M. Hector Rolland. Parfaitement !

M. Jean-Louis Beaumont. C'est une honte !

M. le président. Messieurs, je vous en prie, calmez-vous ! D'autre part, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Debré, ce n'est pas la matinée du mercredi qui est réservée aux travaux des commissions, mais celle du jeudi. Une commission, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avait décidé de siéger ce matin.

M. Marc Lauriol. Elle n'est pas la seule.

M. le président. Elle y a renoncé. La commission des affaires culturelles a, en effet, suspendu ses travaux afin de permettre à ses membres de participer au débat.

M. Marc Lauriol. En ce moment, la commission des lois siège : elle entend un ministre ! Voilà pourquoi cette situation est intolérable !

M. le président. Je ne mets pas en cause les commissions. Mais je répète que c'est la matinée du jeudi qui est réservée aux travaux des commissions et non pas celle du mercredi.

Par ailleurs, soixante orateurs sont inscrits dans la discussion, pour une durée totale supérieure à douze heures.

M. Marc Lauriol. Et alors ?

M. le président. Compte tenu des contraintes de l'ordre du jour prioritaire, ce débat doit, de façon impérative, être terminé demain soir. Si je déférais à votre invitation, monsieur Debré, et si je suspendais maintenant la séance...

M. Jean-Louis Beaumont. Ce serait très bien !

M. le président. ... le débat risquerait de se terminer très tard dans la nuit de jeudi à vendredi. Ce n'est pas souhaitable.

M. Jean-Louis Beaumont. Cela n'a aucune importance !

M. le président. Qu'il me soit aussi permis de faire remarquer que l'audience d'un débat et l'intérêt qu'il présente ne sont pas forcément liés au nombre des députés qui y assistent. (*Protestations sur divers bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits*). Les propos qui sont tenus dans cette enceinte s'adressent, à travers les parlementaires présents, vous le savez mieux que personne, au pays tout entier qui attend avec intérêt les propositions qui seront formulées.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas souhaitable de suspendre la séance.

Mme Florence d'Harcourt. Si, si !

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Puisque, prochain orateur inscrit, je suis en cause, je n'insisterai pas. Mais sachez que c'est la seule raison.

M. Jean-Louis Beaumont. Moi, j'insiste !

M. Michel Debré. Je m'élève contre la façon dont les travaux de l'Assemblée ont été organisés. Le Gouvernement en porte peut-être une part de responsabilité. La conférence des présidents, à coup sûr, en est responsable pour une part plus importante encore. Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir le dire au président de l'Assemblée nationale.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

M. Michel Debré. Il n'est pas admissible qu'un débat demandé depuis des mois, inscrit à une date précise, à partir du moment où son horaire est obligatoirement modifié, ne fasse pas l'objet d'une nouvelle réflexion.

Les conditions dans lesquelles est organisé le débat sur la famille ne sont pas à notre honneur.

M. Marc Lauriol. Certes non !

M. Michel Debré. Or, monsieur le président, je tiens à l'honneur du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. le président. Nous y tenons tous, monsieur Debré, et croyez bien que la conférence des présidents, dans l'exercice de ses responsabilités, s'efforce toujours de respecter cet honneur.

Quoi qu'il en soit, je transmets bien volontiers votre protestation à la prochaine conférence des présidents.

M. Michel Debré. Le cas échéant, monsieur le président, je reprendrai cette question ce soir dans un rappel au règlement.

M. Hector Rolland. Très bien ! De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !

M. Michel Debré. Madame le ministre, nous attendions un projet de loi et mieux, une loi de programme.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui !

M. Michel Debré. Pour nous, les déclarations de principe et les dispositions juridiques auraient dû être accompagnées d'orientations financières, donc de crédits.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui !

M. Michel Debré. Nous n'avons pas de loi, nous n'avons que des explications et des promesses.

M. Jean-Louis Beaumont. Des mots !

M. Michel Debré. C'est quelque peu dérisoire quand on mesure la gravité de la crise et des difficultés familiales présentes que traduit notamment le retard, chaque année accentué, dans l'âge des mariages.

C'est quelque peu dérisoire quand on mesure la gravité de la crise de natalité que traduit notamment le fait capital du non-renouvellement des générations. La fécondité des couples se situe aujourd'hui entre 15 et 20 p. 100 au-dessous du niveau nécessaire de remplacement des générations et notre taux de fécondité familiale est le plus bas de notre histoire. Il serait

encore plus bas si l'on ne tenait pas compte dans les statistiques des enfants issus des couples de travailleurs immigrés dont un nombre important retourneront dans leur pays.

M. François Grussenmeyer. C'est hélas ! vrai.

M. Michel Debré. Sachons aussi que dans trente-trois départements, le nombre des décès l'emporte aujourd'hui sur celui des naissances.

Enfin, c'est quelque peu dérisoire de ne pas avoir de texte à examiner et de ne pas prendre de décision quand on mesure l'impact social de cette dégradation, ne serait-ce que l'incapacité dans laquelle nous serons, d'ici à quinze ans, vingt ans au plus tard, de subvenir aux retraites et de soutenir le poids de la législation sociale du fait de l'absence d'enfants, c'est-à-dire de la diminution déjà prévisible en moins d'une génération, de la population active et cotisante.

Madame le ministre, se borner, après tant d'années d'études et de discussions, à un débat d'orientation, me paraît traduire une grave méconnaissance des problèmes de notre nation, de notre société et, comme cela a été dit tout à l'heure par M. Montagne, de notre civilisation. Voilà qui traduit ce penchant, à mes yeux désastreux et douloureux pour un démocrate, de sacrifier sans cesse l'avenir au présent !

Je sais que les bûches ni les jeunes enfants ne votent et que l'idée du vote familial provoque des remous, pour ne pas dire des refus. Mais je sais aussi, madame le ministre, qu'une République qui ne construit pas son avenir n'est plus une République et que la République se doit d'abord de maintenir la France, garante des libertés et de la dignité des hommes et des femmes de notre pays.

M. François Grussenmeyer et M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Debré. De mauvaises langues, j'en suis sûr, ajoutent même que ce débat est un paravent, qu'il est un rideau de fumée qui permettra à certains de ne pas voir ou de fermer les yeux lorsque viendra, la semaine prochaine, la discussion du texte portant reconduction de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Une politique familiale avait été promise, il y a cinq ans, au cours du débat sur l'interruption volontaire de grossesse. La promesse n'a guère été tenue, c'est le moins que je puisse dire. Cette fois, elle nous est renouvelée d'une manière solennelle avant le débat. Je veux bien ne pas écouter ces mauvaises langues, mais je suis obligé de dire que, cette fois encore, je ne comprends pas le Gouvernement.

M. Hector Rolland. C'est difficile !

M. Marc Lauriol. Il n'y a rien à comprendre !

M. Michel Debré. Comme la situation de la France affaiblie par l'inflation alors que la guerre économique fait rage exigerait, ainsi que nous l'avons dit hier, une nouvelle réflexion sur les affaires de la France, notre affaiblissement par la dénatalité, alors que la guerre démographique fait rage et que notre société est menacée, appellerait d'urgence des décisions capitales en faveur de la démographie dans son ensemble et plus particulièrement de la famille.

En d'autres termes, madame le ministre, quelles que soient vos éminentes qualités personnelles, quelque grand que soit votre mérite — et il est grand — et quelque sincère que soit le respect que nous vous portons, ce débat n'est pas ce qu'attendait le législateur.

J'ai dit : le législateur. Nous ne sommes ni des moralistes, ni des sociologues, et l'Assemblée nationale n'est pas l'Académie des sciences morales et politiques.

Ce n'est point que la morale n'ait pas d'importance, et j'éprouve toujours un sentiment de gêne quand on présente, dans certaines régions du monde, en Europe de l'Est, en Afrique, en Asie, la civilisation occidentale comme une civilisation de licence. Il y a, dans cette attitude, une hypocrisie insoutenable, un oubli des tyrannies qui, au-delà de la décence des mœurs, touchent les droits fondamentaux de la personne. Mais il est vrai que les mœurs de notre temps connaissent un débordement qui, au-delà d'une rigidité morale hors de saison, atteint la dignité de la personne humaine. Ne nous y attardons pas ; il s'agit là plutôt des rapports entre liberté et politique générale. Cependant, ce qu'à tort on appelle la libération de la personne humaine est parfois affirmé et pratiqué aux dépens mêmes des instincts profonds qui assurent la vie de l'espèce : maternité et paternité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

Voilà qui, déjà, exigerait une réflexion et une action législative.

Ce n'est pas non plus que l'idéologie politique n'intéresse pas un Parlement. Le rêve d'une meilleure société est d'autant plus vif que s'atténue la croyance en l'au-delà. Il est doux de rêver à une société qui réaliserait sans peine la synthèse entre la force et la justice, entre la liberté et la discipline, entre l'insouciance et la responsabilité et qui libérerait chacun de ses devoirs, voire de ses instincts, tout en assurant la pérennité de la vie collective. Mais, je dois le répéter, une Assemblée nationale, un Parlement, ne sont pas une académie et nous ne pouvons accepter qu'avec déplaisir des communications sur des sujets qui mériteraient des textes.

Législateurs, nous avons à constater qu'il y a un problème d'Etat de la famille. Législateurs français, nous avons à considérer l'avenir de la famille française.

Trois considérations principales, mes chers collègues, doivent être présentes à l'esprit du législateur laïc et français que nous sommes :

En premier lieu, la famille est très chère au cœur des âmes et des femmes de notre pays ;

En deuxième lieu, la famille est un élément essentiel d'une société de liberté ;

En troisième lieu, la famille est l'expression biologique de la survie de la nation.

Ces trois considérations sont déterminantes. Elles dépassent les cloisonnements de politique intérieure — ou elles devraient les dépasser — et, me semble-t-il, elles fixent à tous ceux qui ont vocation à s'occuper de la chose publique, qu'ils soient gouvernants, législateurs, administrateurs ou informateurs, leur devoir principal.

La première considération est une considération de fait : la famille est une institution qui demeure très supérieure aux yeux des Françaises et des Français. C'est là un fait qui doit être présent à notre esprit.

Bien des choses ont modifié la notion antique de famille : les droits professionnels de la femme, la cohabitation juvénile, la fréquence relative de l'union libre, l'augmentation du nombre des divorces, qui sont des phénomènes de notre société que, parfois, le législateur a encouragés à l'excès — je pense notamment à la nouvelle loi sur le divorce qui institutionnalise la répudiation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Debré. Mais le phénomène le plus net, c'est la pérennité de l'institution familiale, plus forte en France que dans de nombreux pays d'Europe, notamment — et c'est important à noter — plus forte que dans l'Europe scandinave ou dans l'Europe anglo-saxonne. Une enquête de l'institut national d'études démographiques, qui date de trois ans, apporte à cet égard de remarquables éléments. La famille, et même la famille au sens large comprenant trois générations, est pour une très grande majorité de nos compatriotes une réalité affective à laquelle ils sont profondément attachés, et de cette réalité affective naît une réalité sociale, une sorte d'assurance et de refuge en même temps qu'une solidarité et une promotion.

En soutenant une bonne législation familiale, c'est-à-dire une législation qui améliore le sort naturel et qui consolide la valeur morale de la famille, le législateur que nous sommes, loin d'être à contre-courant, va dans le sens souhaité par une immense majorité de l'opinion française ; c'est un fait que nous ne devons jamais oublier. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

La famille, — c'est la deuxième considération — est un pilier d'une société de liberté. Il ne suffit pas de proclamer les droits de l'homme, d'affirmer solennellement la dignité de la personne humaine, de décréter que l'homme a droit au bonheur. Les institutions sociales doivent correspondre à ces proclamations et affirmations. Il se trouve que cette institution de droit naturel qu'est la famille est une chance de solidarité, une sauvegarde et que, pour les enfants, le foyer est le cadre irremplaçable de leur protection puis de leur formation.

Que ceux qui auraient tendance à en douter mesurent à quel point les régimes tyranniques, de quelque bord qu'ils soient, sont peu soucieux soit de la solidarité familiale, soit du rôle des parents dans l'éducation des enfants et, le plus souvent, ne sont soucieux ni de l'un ni de l'autre de ces aspects naturels de la vie sociale !

Les liens familiaux évoluent certes, selon les temps. Mais sachons à quel point, notamment dans une société telle que la société française, la famille, aussi bien par ce qu'elle représente pour l'épanouissement de l'homme et pour la solidarité que par sa capacité de résistance aux tentatives de monopole politique, est une exigence à nulle autre pareille. Un législateur républicain, sans méconnaître les changements de mœurs,

les aspirations des hommes, des femmes, des enfants, doit savoir soutenir et encourager pour le bien de la liberté une institution naturelle qui lui est indispensable. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

La troisième considération prend une importance particulière de nos jours.

La famille est, par nature, la cellule sociale qui assure la survie d'une société et, pour ce qui nous concerne, la survie de la société française, la survie de la nation avec toutes les valeurs qui y sont attachées.

Certes, et bien des orateurs l'ont dit et d'autres le diront encore à juste titre, une politique familiale n'est pas et ne doit pas être éclairée seulement par les exigences de la démographie comme, à l'inverse, une politique démographique ne peut être simplement résumée par une politique familiale. Seulement, après avoir exposé ces deux réflexions qui vont de soi, il faut bien voir que, de nos jours, il n'y a pas de politique démographique sans politique familiale et qu'une politique familiale qui ignorerait la démographie serait vaine.

Dans ce pays, mes chers collègues, qui tend à devenir celui où le nombre des personnes âgées sera le plus élevé, où l'un des plus élevés du monde, dans ce pays où bientôt les jeunes de moins de vingt ans représenteront moins de 30 p. 100 de la population et, au rythme actuel, moins de 25 p. 100 dans une vingtaine d'années, comment remédier à cette crise profonde qui touche l'existence même de la nation, si ce n'est par une politique d'aide à la famille et d'encouragement à la natalité ?

Il y a des limites à l'immigration et il y en aura davantage au cours des années à venir, compte tenu du désir de nombreux étrangers de rentrer dans leur pays. Il y a des limites à l'allongement de la durée moyenne de vie, quoique de grands progrès restent à accomplir ; le vieillissement survient toujours, même s'il est retardé. Au surplus, ces deux phénomènes de maintien de notre niveau démographique, l'immigration et l'allongement de la vie humaine, exigent l'un et l'autre une politique familiale et des encouragements à la naissance, car seule une nombreuse jeunesse permet l'assimilation des étrangers et assure une dignité de vie à la vieillesse.

Je ne saurais trop dire aux sceptiques et aux insouciantes que notre système de retraite et l'ensemble de nos lois sociales seront menacés par la diminution relative de la population avant la fin de ce siècle. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. Alain Léger. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Debré. Je ne peux vous donner un rendez-vous assuré en 1990, mais la fin de la prochaine décennie verra, hélas ! les prodromes d'une faillite générale des systèmes de retraite.

M. Hector Rolland. Avec six millions d'adultes en moins !

M. Michel Debré. Si, au lieu d'un débat d'orientation, nous pouvions, madame le ministre, discuter d'un nouveau code de la famille, au-delà des affirmations de principe ou des règles juridiques qu'un tel code devrait comporter, trois chapitres essentiels, compte tenu du temps que nous vivons, devraient, à mon sens, résumer l'action du législateur : d'abord l'aide particulière à la famille de trois enfants ou plus, ensuite l'aide générale à la famille, enfin l'aide aux jeunes couples.

Pourquoi commencer par l'aide particulière à la famille de trois enfants et davantage ?

La raison est claire, lumineuse et autant j'étais seul à l'affirmer il y a quelques années, autant ce fait est maintenant de notoriété publique : c'est la famille, la mère de famille de trois enfants qui assurent le renouvellement des générations. En dehors de toute idée de bonheur pour les parents, de toute conception d'éducation des enfants — idées, conceptions qui, au demeurant, sont capitales — il y a une obligation nationale, si l'on veut que la France survive, de donner à la famille de trois enfants, et en particulier à la mère de famille, un régime privilégié.

C'est le troisième enfant qui fait défaut et le changement de notre situation démographique en quinze ans vient de la diminution du nombre de troisièmes enfants. Depuis six ans, vous m'avez souvent entendu proclamer cette vérité. Je la répéterai sans cesse, madame le ministre, avec l'angoisse de penser que l'absence de politique en faveur du troisième enfant pourrait bientôt mettre en cause le deuxième enfant.

Un seul remède, une seule action : donner à la mère de famille de trois enfants en premier lieu un revenu, en deuxième lieu une chance de reprendre ou de prendre un travail après la fin de l'éducation de son dernier enfant, en troisième lieu, enfin, une retraite. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. Jean-Louis Beaumont. Tout à fait d'accord !

M. Michel Debré. D'abord, accorder un revenu à partir du troisième enfant.

M. Alain Léger. Pour cela, il aurait fallu voter un tout autre budget !

M. Michel Debré. Aucun aspect du problème ne sera éludé, dans mon discours en tout cas ! (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

En effet, comme vous l'avez dit, madame le ministre, c'est à partir du troisième enfant que se pose la difficulté majeure pour la femme qui travaille. Cette difficulté est même insurmontable pour les couples qui disposent de faibles revenus.

Trois enfants, et particulièrement trois jeunes enfants, requièrent la présence de la mère, à défaut d'une aide extérieure, c'est-à-dire que le cercle familial en s'élargissant empêche de répondre à l'aspiration de tous les jeunes couples qui souhaitent percevoir deux revenus.

L'effort consenti par la collectivité doit permettre à la mère, à la naissance du troisième enfant, de choisir entre l'exercice d'un métier qui donne donc un second revenu au foyer, et la possibilité de rester au foyer avec le bénéfice d'un revenu. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

M. François Grussenmeyer et M. Hector Rolland. Très bien !

M. Michel Debré. Il n'est pas possible de fixer le montant de ce revenu à un niveau inférieur au salaire minimum reconnu par la loi ; la solution consisterait à le prévoir d'un montant égal à un salaire minimum et demi — un S. M. I. C. et demi. Ce revenu, considérable pour certaines femmes, moins pour d'autres, permettrait aux femmes qui préfèrent la vie au foyer, ses joies et aussi ses moindres dépenses, de prendre leur décision en toute liberté. Il n'appartient pas à l'Etat de décider, mais il doit offrir un choix raisonnable.

Ensuite, la mère de famille de trois enfants peut désirer soit exercer de nouveau une activité si elle travaillait avant la naissance de son troisième enfant ou plus simplement de ses enfants ; soit se lancer dans la vie professionnelle lorsque le troisième ou le quatrième enfant a atteint l'âge d'aller à la maternelle ou à l'école, ce qui lui permet de reprendre une certaine liberté.

De grandes facilités doivent lui être données pour retrouver, dans les entreprises, son emploi ou les fonctions qu'elle occupait, fût-ce après plusieurs années. Il convient de mettre en place un système de réintégration. En outre, quelles que soient les réserves syndicales, la mère de famille de trois enfants doit avoir la possibilité de se présenter aux concours administratifs ou para-administratifs, sans conditions d'âge ni de diplôme. C'est un droit qui peut d'ailleurs être ouvert aux pères de familles nombreuses.

La formation professionnelle doit être assurée gratuitement, qu'elle soit courte, par un centre de formation professionnelle pour adultes, ou qu'elle soit plus longue, par l'université.

Enfin, la mère de famille doit avoir une retraite. On peut faire preuve d'imagination dans ce domaine. Vous avez commencé à œuvrer dans ce sens, madame le ministre, il faut continuer.

Le fait pour une femme d'avoir eu trois enfants doit lui ouvrir le droit à une retraite sans cotisation. C'est l'apport de la collectivité. Cette retraite peut être totale ou partielle selon que la femme a travaillé et perçoit, de ce fait, une autre retraite. Mais ce principe doit être affirmé.

Dès lors que la collectivité aura consenti le triple effort d'accorder un revenu à partir du troisième enfant à la femme qui ne travaille pas, de l'aider à reprendre une activité professionnelle ou à en exercer une, et de lui ouvrir le droit à une retraite, voilà qui donnera le sentiment psychologique profond — inexistant à l'heure actuelle — que la femme qui, par la maternité, donne au moins trois enfants à la nation, est entourée d'une sollicitude privilégiée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

J'ajoute une dernière réflexion. S'il ne devait subsister qu'un régime fiscal privilégié dans notre système d'impôts, il devrait bénéficier au couple qui a trois enfants ou plus.

D'autres mesures familiales sont utiles et même indispensables. Si elles ne sont pas couronnées par les dispositions relatives à la mère de famille de trois enfants, la politique familiale sera insuffisante et une exigence fondamentale ne sera pas traduite dans les faits.

L'aide particulière consentie à la famille de trois enfants et davantage, qui est la clé de toute politique familiale, est naturellement précédée et accompagnée d'une aide générale. En effet, on l'a écrit, on l'a dit, vous l'avez reconnu vous-même, madame le ministre, pour qu'une famille envisage un troisième enfant, il faut que les deux premiers n'aient pas constitué une charge ou une gêne jugée, à tort ou à raison, excessive.

De nombreux propos ont été tenus et de nombreux articles ont été écrits sur la modernisation et sur l'évolution des allocations familiales, ce qui me dispense d'en parler longuement. Dans son rapport alarmant au Conseil économique et social, Mme Sulie-rot a noté que notre système d'aides a vieilli, et de récentes articles ont pu évoquer le « maquis » des prestations familiales.

M. Jean-Louis Beaumont. Oh oui !

M. Michel Debré. D'où vient cette inadaptation ? On ne dit pas assez qu'elle résulte d'un profond changement.

Notre système d'allocations et de prestations familiales a été mis en place d'abord en 1939, ensuite en 1945, et puis il a été développé, notamment au cours des quinze dernières années.

Alors qu'un très grand nombre d'enfants — 40 p. 100 il y a trente ans, 30 p. 100 il y a dix ans — quoique presque toujours acceptés avec joie, étaient conçus sans être désirés, moins de 10 p. 100 naissent actuellement sans avoir été désirés et l'on constate d'après les sondages que les couples ont moins d'enfants qu'ils ne souhaitent en avoir. En d'autres termes, il y a vingt-cinq ans, de nombreux enfants étaient conçus et naissaient sans avoir été désirés ; aujourd'hui, à l'inverse, tous les enfants désirés ne sont pas conçus.

Une situation inverse appelle une législation neuve. C'est pourquoi, au-delà des difficultés et du « maquis » des prestations familiales, les notions qui ont présidé à l'établissement du code de la famille en 1939, à sa rénovation en 1945 et aux développements qu'il a connus, doivent être réexaminées. La situation a changé. Le Gouvernement, le Parlement se trouvent, comme je viens de l'expliquer, devant une attitude tout à fait différente des couples.

Il est donc nécessaire, après avoir pris conscience des privilèges que mérite la mère de trois enfants, d'envisager un réexamen de notre politique familiale. Vous n'avez fait que l'esquisser, mais il vous appartient de l'envisager dans le cadre d'une politique globale en fonction du fait que le nombre d'enfants désirés est désormais supérieur au nombre d'enfants conçus. Dans ces conditions, il est capital d'organiser les allocations familiales, les prestations familiales et les congés à la mère en fonction de cette idée fondamentale de notre temps qui est la règle des couples d'aujourd'hui.

A cette première et capitale réflexion, il faut en ajouter une autre. Les prestations familiales compensent la charge, mais elles ne suffisent pas à contrebalancer la gêne que la venue d'un enfant peut apporter à un couple. Il est donc nécessaire de généraliser les crèches, les garderies, les maternelles, les centres aérés et les colonies de vacances.

On peut regretter cette évolution. Combien d'entre nous, notamment à la lecture des études médicales ou psychologiques sur ce sujet, n'ont-ils pas la nostalgie de la chaleur du foyer où la mère est sans cesse présente ? On peut aussi regretter un certain égoïsme parental qui se révèle de nos jours. Un temps viendra peut-être où la situation s'inversera car les mœurs connaissent des retours surprenants, mais, dans notre société actuelle, la femme travaille et son mari, son compagnon, est souvent le premier à souhaiter le bénéfice de deux revenus dans la famille. Il ne faut donc plus attendre l'éventuelle entrée de l'enfant à la maternelle ou à l'école, alors même que des couples pensent que l'enfant peut être une gêne pour un foyer où le père et la mère travaillent et où tous deux peuvent chercher à profiter des fins de semaines.

Quel obstacle s'oppose-t-il au développement des crèches, des garderies, des maternelles, des centres aérés et des colonies de vacances ? Nous savons tous, sur les bancs de cette assemblée, qu'il est dans le coût de fonctionnement.

M. Jean Bonhomme. C'est exact.

M. Michel Debré. Le coût de fonctionnement de certains équipements, notamment les crèches, les garderies et les centres aérés, obère les finances publiques, en particulier les finances municipales, dans des conditions telles qu'il n'est plus possible d'en créer.

M. Hector Rolland. 20 000 francs par an et par enfant !

M. Michel Debré. La solution que je préconise s'imposera un jour, madame le ministre, dans le cadre d'une grande réforme — et je me répéterai inlassablement à ce sujet — celle de l'institution d'un service civil pour les jeunes hommes non appelés au service militaire et pour les jeunes filles, au moins pour celles qui souhaitent entrer au service de l'Etat, ou postulent un emploi dans le secteur public ou parapublic. De multiples tâches d'ordre social et culturel les attendent.

J'ai créé les auxiliaires de gendarmerie, j'ai créé les régiments où les jeunes reçoivent une instruction pour lutter contre des fléaux tels que les incendies et les inondations, j'ai institué la coopération technique en faveur d'Etats étrangers et les volontaires de l'aide technique dans les départements et territoires d'outre-mer. C'est un début de service civil pour partie

à l'intérieur de l'armée, pour partie à l'extérieur. Mais on peut et on doit aller plus loin et généraliser un véritable service civil pour les jeunes exemptés du service militaire et pour les jeunes filles dans les conditions que je viens d'énoncer.

Il est clair que les activités des jeunes enrôlés dans ce service civil seront diverses, d'ordre économique, social ou culturel, mais le fonctionnement des équipements sociaux, sous la direction de moniteurs ou de monitrices ayant reçu une éducation professionnelle ou dont c'est le métier, peut seul permettre d'assurer le développement non seulement des crèches, mais aussi des garderies, des centres aérés, et de bien d'autres équipements susceptibles de donner le sentiment aux jeunes couples que la naissance de l'enfant ne sera pas une gêne majeure dans leur vie.

L'aide ménagère à domicile, en faveur des familles ou des personnes âgées, est elle-même en train de devenir trop coûteuse pour les caisses, alors que son coût est moins élevé que celui d'une hospitalisation et qu'il s'agit d'une mesure sociale bien préférable.

L'institution de ce service civil déborde donc largement le cadre de la politique familiale, mais j'ose dire que la politique familiale ne peut désormais se concevoir sans l'existence d'un service civil qui complètera le visage de la République en accentuant la solidarité sociale, impératif de notre temps.

Un troisième chapitre prend de l'importance au vu des constatations enregistrées ces dernières années.

L'orateur qui m'a précédé a, en effet, signalé que l'âge du mariage est retardé. D'après ce que je crois savoir, les statistiques de 1979 seront à ce sujet à la fois éclairantes et préoccupantes. Le nombre des mariages diminue, alors que la jeunesse de la génération en âge de se marier est plus nombreuse que la jeunesse des années précédentes.

M. Hector Rolland. Les jeunes ne veulent plus se marier !

M. Michel Debré. La « cohabitation juvénile » est le terme charmant qui est désormais employé pour expliquer ces retards, désormais employé pour expliquer ces retards.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Michel Debré. Mais le législateur ne peut se contenter d'enregistrer — fût-il charmant — un changement de vocabulaire. Il doit voir la portée du phénomène et ses causes.

Le retard dans l'âge du mariage est suivi du retard de la première naissance. Ce retard est tel que le couple hésitera à procréer deux enfants et figera son foyer avant qu'arrive le troisième. C'est dire qu'il a des incidences démographiques fâcheuses et même décisives.

Les causes en sont multiples, notamment d'ordre psychologique du fait des mœurs de notre temps. Mais la cause psychologique est fortement encouragée par la situation générale de la société et même par certaines lois.

Les législations des pays socialistes de l'Est n'hésitent plus à donner un privilège pour l'embauche et pour le logement aux jeunes qui se marient. Là-bas, la cohabitation juvénile n'a droit à aucune indulgence ! Il est difficile, et même inadmissible, dans notre société libérale, d'imiter les règles rigides des pays de l'Europe de l'Est. Quoique, pour ce qui concerne les jeunes hommes, donner une priorité d'embauche à celui qui a accepté de fonder un foyer, devrait constituer, comme en Europe de l'Est, une orientation utile de la future législation.

Mais il est d'autres façons d'encourager les jeunes au mariage et de le préférer à la cohabitation juvénile : l'aide financière aux jeunes mariés au-dessous d'un certain âge ; de même que l'obligation pour les offices départementaux et municipaux d'H.L.M. d'accorder une priorité pour le logement, priorité pour le nouveau couple et ensuite priorité qui permette de changer un logement étroit pour un logement plus vaste, sans attendre la naissance de l'enfant, mais dès le début de la grossesse de la jeune femme. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il y a, pour un service social, un immense domaine de compétences nouvelles et d'autorité. Ne laissons pas s'instaurer dans nos lois, dans le comportement de l'administration, une indifférence coupable et faisons en sorte que les jeunes qui fondent un foyer soient entourés de prévenances.

A cet ensemble de mesures — politique en faveur des mères de famille de trois enfants et plus, politique générale de prestations familiales, aides aux jeunes — il m'est opposé une grave objection, celle du coût. C'est, en effet, un problème réel. J'ai entendu à cet égard des affirmations qui m'ont paru excessives.

Prenons la mesure qui me paraît désormais la clef de toute politique nationale en ce qui concerne la famille et la démographie : le versement aux mères de trois enfants et plus d'un revenu représentant une fois et demie le montant du salaire minimum, le S.M.I.C.

La France compte actuellement quelque 1 080 000 familles de trois enfants et environ 750 000 de plus de trois enfants, soit 14 p. 100 de l'ensemble des familles. Retenez ce pourcentage qui est révélateur de l'ampleur de notre dégradation démographique.

D'abord, le revenu n'est pas accordé à la mère toute sa vie, il ne lui sera versé que jusqu'au moment où le dernier enfant aura atteint sa majorité. Ensuite, certaines femmes préféreront exercer leur métier et travailler. Toutes ne choisiront pas de bénéficier du revenu donné par l'Etat si elles restent au foyer. Enfin, il est possible de procéder par étapes — cinq ou six, par exemple, voire plus — de commencer par les jeunes femmes dont le troisième enfant n'a pas encore cinq ans et, au nom du bien public, d'orienter l'effort législatif vers les plus jeunes femmes, celles qui hésitent.

Le coût dont vous avez fait état, madame le ministre, de quarante à cinquante milliards est tout à fait excessif. Et je me porte garant, si j'avais à prendre la décision d'écartier le barrage financier, de consentir un effort de dix à quinze milliards en sept ou huit ans. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Hector Rolland. Michel Debré, ministre de la famille !

M. Michel Debré. D'autant plus que, contrairement à une idée répandue, la France ne peut plus prétendre à tenir en Europe le ruban bleu en matière de politique familiale.

Il y a deux ans, j'ai indiqué que la politique familiale conduite par la République fédérale d'Allemagne, grâce à la lutte qu'elle mène contre l'inflation, lui permettrait, si elle la poursuit, comme il est prévu, pendant deux ou trois ans, d'égaliser et peut-être de dépasser la proportion de l'aide familiale par rapport au produit intérieur brut telle qu'elle est appliquée dans notre pays.

Mais voyons les choses comme elles sont. Les priorités retenues pour 1980 sur le plan de la politique sociale sont elles les mêmes que celles qui furent arrêtées en 1960, voire en 1950 ?

On augmente, sous nos yeux, pensions et prestations. On laisse se poursuivre l'ascension déraisonnable des dépenses dites de santé. On abaisse l'âge de la retraite. Tout cela va s'effondrer dans les vingt ans qui viennent parce que, depuis dix ans, la dégradation de la natalité n'émeut pas les pouvoirs publics.

Sachez, madame le ministre, mes chers collègues, qu'il n'y a pire cause de l'inflation que ce déséquilibre démographique qui aboutit à maintenir, voire à augmenter, des taux de pensions et de prestations alors que, par diminution progressive de la population active dans une quinzaine d'années, les cotisations n'y suffiront plus. On va donc fabriquer de l'argent pour payer les pensions et les prestations !

Si nous voulons donner une chance, je ne dis pas au maintien de cette législation sociale car je suis assuré qu'elle ne sera pas maintenue compte tenu de la dégradation démographique des années que nous vivons, mais à sa renaissance, il faut donner priorité aux quinze à vingt milliards de francs, progressivement dépensés, progressivement augmentés, qui permettront la renaissance démographique française par la seule voie possible, celle des familles de trois enfants.

Comparez, madame le ministre, mes chers collègues, ces sommes à ce que les Français dépensent en tabac et en alcool ! Comparez-les à ce que les maladies dues à l'alcool et au tabac coûtent actuellement aux contribuables français ou aux cotisants de la sécurité sociale, et vous verrez que le barrage financier qu'on vous oppose est un barrage hypocrite, et vous devez l'écartier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

M. Jean-Louis Beaumont. Bravo !

M. Michel Debré. Je suis intimement convaincu qu'un gouvernement qui le voudrait, après examen du budget de tous les ministères et en particulier de celui de la sécurité sociale, après modification de certains textes, pourrait, en le faisant d'une manière progressive et en expliquant à l'opinion les raisons des nouveaux choix, appliquer les mesures que je propose. Je le dis solennellement, le barrage financier qu'on nous oppose est une hypocrisie pour ne rien faire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Rappelons-nous 1945 ! Le Gouvernement de la Libération, alors que l'économie française était tout entière à relever, que la reconstruction des villes, des ponts, des routes exigeait un immense effort, a donné priorité aux prestations familiales. Dans une économie et une société dont la situation est sans commune mesure avec celle de 1945, voilà un gouvernement qui n'ose pas dire aux Français qu'il faut modifier nos priorités financières et sociales.

M. Hector Rolland. C'est un gouvernement muet !

M. Michel Debré. Nous sommes moins courageux qu'au lendemain de la Libération ! N'hésitez pas à changer nos priorités. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.)

C'est là que surgit la seconde objection.

La dénatalité, nous dit-on, est un phénomène de civilisation et vous n'y pouvez rien !

Il est vrai que la science et la médecine, en assurant de bonnes méthodes de contraception, voire d'interruption de grossesse, ont donné libre cours à un sentiment de libération du couple et surtout de la femme. En outre, la mortalité infantile ne cause plus les ravages de jadis. L'espérance de vie du petit être qui naît est immense. Dès lors, nous dit-on, plutôt que de vous attaquer à un mouvement profond de l'histoire, attendez que la foi revienne, ou faites en sorte qu'une nouvelle société voie le jour.

Si cet argument était exact, ce serait à désespérer ! Or nous n'avons pas le droit et vous n'avez pas le droit de désespérer, c'est-à-dire d'imaginer que le progrès de l'humanité conduit à la mort de l'humanité !

Remarquons d'abord que cet argument est à sens unique. Dans les pays où la natalité est trop forte pour la capacité du territoire et de l'économie, ces mêmes experts, ces mêmes philosophes ne renoncent pas à la diminuer, et ils prônent l'utile intervention de l'Etat. C'est même en pensant à ces populations que les experts et les techniciens occidentaux ont mis au point une pilule qui a abouti à diminuer la natalité en Occident et non ailleurs où elle était destinée !

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

M. Michel Debré. Alors que la lutte contre la mortalité infantile apporte enfin des progrès immenses, il est clair que la démographie galopante de certains pays démunis aggrave la pauvreté et doit être accompagnée d'une meilleure responsabilité de la conception. Mais l'Etat, le pouvoir, la République ne peuvent-ils donc agir qu'en un sens ? Cet aveu d'impuissance est d'autant plus injustifié qu'il ne s'agit ni pour le législateur ni pour l'autorité publique de faire autre chose que de répondre au sentiment de l'humaine nature.

Interrogez les jeunes Français et les jeunes Françaises ! Les derniers sondages le montrent : ils rêvent volontiers d'être à la tête d'un foyer de trois enfants. En tout cas, la proportion de ceux qui nourrissent ce rêve suffirait, s'ils réalisaient leurs vœux, à renouveler les générations et à redonner à la France son dynamisme vital. Mais la situation dans laquelle ils se trouvent est telle que l'enfant désiré n'est pas conçu. Faire en sorte que naisse un troisième, voire un quatrième enfant, dans les foyers où les conjoints souhaitent au fond d'eux-mêmes ces naissances, voilà qui peut être coûteux pour la collectivité, au moins en apparence, mais qui est de la capacité du pouvoir et qui est, au surplus, de notre responsabilité, car c'est la nécessité de notre survie.

Ce qui est demandé n'est nullement impossible et parler d'un phénomène de civilisation, comme évoquer le barrage financier, est d'une affreuse hypocrisie !

Il ne s'agit pas de revenir à la famille des siècles passés, pas même à celle du XIX^e siècle. Il existe un type moderne de la famille, un cercle plus étroit peut-être, en tout cas une cellule où les responsabilités sont mieux partagées et les libertés plus grandes. Il ne s'agit pas de revenir sur le rôle de la femme au XX^e siècle. Elle a sa place dans la société et, chaque fois que je l'ai pu, j'ai aidé les femmes à la tenir. La femme française a, en notre temps, sa place de citoyenne, sa place de travailleuse, sa place de responsable. Il ne s'agit même pas de se gendарmer contre les mœurs de notre temps. A chaque temps ses mœurs ! Nul ne peut savoir si, dans dix ou quinze ans, une nouvelle rigueur ne sera pas à la mode. Il ne s'agit pas de forcer les couples à avoir des enfants. Il s'agit simplement de permettre à ceux qui désirent en avoir davantage — et nous savons qu'ils sont nombreux — qui le souhaitent au plus profond de leur éternel instinct de maternité et de paternité, de se sentir compris, encouragés et soutenus.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

M. Michel Debré. Il vous est donc demandé, madame le ministre, en réponse au souhait d'une immense majorité de Français attachés à la famille, et en ayant une claire conscience que le respect de la famille est une obligation d'une société de liberté, de promulguer une charte de la famille.

Plusieurs projets ont été établis. J'ai personnellement déposé plusieurs propositions, M. Pinte, M. Lauriol, M. Briane également. Récemment, un excellent avant-projet a été présenté par Mme d'Harcourt et M. Beaumont.

M. Marc Lauriol. Ces projets dorment !

M. Michel Debré. Cette charte serait le point de départ d'une politique globale aux chapitres divers et essentiels, en particulier pour encourager l'épanouissement des jeunes grâce à de nombreuses naissances d'enfants, d'une politique particulière pour les mères de famille de trois enfants, d'une politique générale d'aide à la mère de famille, à la famille, d'une politique d'aide et de soutien aux jeunes ménages.

Vous apporteriez ainsi une réponse non seulement à la dégradation économique que représente le rétrécissement du marché intérieur, non seulement au recul social qui résulte de l'impossibilité d'appliquer les lois généreuses, mais vous porteriez aussi remède à la défaillance intellectuelle, car la diminution de la quantité dans un pays comme le nôtre s'accompagne d'une diminution de la qualité et, enfin, vous apporteriez une réponse à la menace politique car il y a dans le monde, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, une guerre démographique. Si notre concurrent n'est plus de l'autre côté du Rhin, regardons ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée !

Mais, madame le ministre, mes chers collègues, il ne s'agit pas seulement d'un devoir d'Etat ; la politique familiale est aussi la tâche humaine par excellence. En un temps où l'on charge la puissance publique de la responsabilité du bonheur, n'est-ce pas une des voies du bonheur que vous faciliteriez en laissant s'épanouir paternité et maternité grâce à de bonnes conditions sociales, à la fois morales et matérielles ?

Permettez-moi, chers collègues, de terminer par un rappel historique qui est aussi un rappel personnel.

J'appartiens à une génération qui a été comme saisie par l'obligation de la politique devant la dégradation des affaires publiques au lendemain des années 30, une époque qu'un historien de la plus haute qualité a décrite récemment en donnant à son livre un titre qui dit tout : *La Décadence*. Nombreuses étaient alors les raisons pour que de jeunes Français, épris de liberté et soucieux de la fierté de leur pays, éprouvent des sentiments angoissés devant la montée du fascisme et du nazisme. On parlait alors de la crise de la démocratie et l'on ne voyait pas assez que la première démocratie en crise était la nôtre. De multiples causes expliquaient cette décadence. Mais il en était une que je découvris avec d'autant plus de surprise et d'effroi qu'elle n'avait jamais été enseignée sur les bancs du lycée ou des facultés et dont certains même avaient fait gloire à la France. Je veux parler de la dénatalité, celle du XIX^e siècle, celle du début du XX^e siècle, alors que montaient partout en Europe des peuples jeunes dont la natalité avait été, pendant cinq générations — entendez-moi bien — deux fois, quatre fois, six fois supérieure à la nôtre. Or les gouvernants et les législateurs n'avaient même pas, au lendemain de la première guerre mondiale, alors que la saignée des jeunes avait été terrifiante, agi avec sérieux. Ainsi, à partir de 1930, et quasiment chaque année, le nombre de décès l'emportait sur le nombre de naissances.

Par un remords tardif, et usant de la procédure des décrets-lois, le dernier gouvernement de la III^e République, avant l'ouverture des hostilités, promulgua le code de la famille. Je répète le terme, ce code était l'expression d'un remords tardif.

Comme il m'est arrivé de le dire déjà à cette tribune, une seule grande affaire a été alors, pendant ces années qui suivirent, discutée et traitée de la même façon par les hommes politiques issus de la III^e République, par les animateurs ou inspirateurs de la France libre et de la Résistance, par les responsables de l'Etat français installés à Vichy, et enfin par les premiers gouvernements de la Libération et notamment le premier d'entre eux, celui du général de Gaulle, dans lequel toutes les formations politiques étaient représentées : cette affaire, c'était celle de la famille et de la natalité, tant chez les uns le remords et chez les autres l'espérance se muait en une volonté commune correspondant d'ailleurs au réflexe profond des Français et des Françaises. Alors, le sentiment de la liberté et de la sécurité des Français, au même titre que la volonté d'assurer la capacité et la prospérité de la France, était lié à une ardente politique familiale et dominait toute réflexion politique.

Les temps ont changé ; ils ont profondément changé.

M. Hector Rolland. Hélas !

M. Michel Debré. Mais représentants que nous sommes, représentants de la nation en charge de son destin, sur quelque banc que nous siégeons, ne nous mettons pas dans la situation de nourrir les remords que j'ai vus dans la conscience des hommes politiques de la III^e République, ne nous mettons pas dans la situation d'accusés au regard de ceux qui nous suivront !

Les temps que nous vivons sont d'une difficulté particulière : l'inflation, la stagnation industrielle, le chômage, à quoi s'ajoutent les incertitudes extérieures. L'exigence d'une grande poli-

tique familiale est un élément de l'effort nécessaire de redressement national et social qui n'appartient à aucune formation politique en propre, mais qui appartient à toutes.

La France a besoin d'enfants. Sachons secourir les conformismes, dominer les hésitations, briser les intérêts contraires et les hypocrisies. Sont en cause l'avenir de la démocratie, c'est-à-dire la liberté de chacun, l'avenir de la nation, c'est-à-dire l'existence de la France et, au-delà, la conception d'une certaine forme de bonheur qui est liée à une civilisation. Ajoutons qu'une politique familiale n'a de portée que si elle constitue un élément d'un ensemble : il ne faut pas que d'autres lois viennent la détériorer ; il ne faut pas admettre le maintien de l'inflation et du chômage qui compromettent l'avenir, découragent l'élan vital. Il faut qu'en toute occasion et à propos de toute politique, dans toute action de l'Etat, dans toute loi du Parlement, on sente que l'appel à une jeunesse vivante est l'espérance des responsables qui expriment, toujours et partout, la logique de leur volonté. Alors, notre vieux peuple rejeunira.

On nous parle beaucoup de l'an 2000. Le Président de la République et quelques autres personnalités évoquent, de temps à autre, cette perspective plus proche désormais de nous que la naissance de la V^e République. Or comment se présentera l'année 2000 s'il n'y a pas une vive et ardente politique de la famille ? Comme l'année du vieillissement irréversible de la France ! Les nombreux enfants de l'après-guerre approcheront, qui de la cinquantaine, qui de la soixantaine, et, derrière eux, que sera la France jeune ? Que représentera-t-elle : 25 p. 100, 20 p. 100 probablement ?

Comme jeune homme, j'ai maudit vers les années 30 et 40 l'insouciance des hommes politiques. Serons-nous maudits pour un aveuglement encore moins excusable ?

M. Hector Rolland. C'est sûr !

M. Michel Debré. Ne nous exposons pas à cette malédiction !

Ah, si le Gouvernement avait de l'audace, s'il savait orienter les Français vers leur avenir, s'il savait expliquer pourquoi il modifie les priorités de sa politique sociale...

M. Gérard Houteer. Il ne sait rien faire !

M. Michel Debré. ... comme il serait compris, comme il serait suivi, comme il recevrait les lauriers de l'Histoire ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. le président. La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Moi aussi, monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je suis vraiment triste de constater que l'Assemblée est ailleurs alors que l'on traite de la famille qui tient à cœur à tous les Français. Aussi, en dix petites minutes, tenterai-je d'aller à l'essentiel.

Qu'est-ce que la famille ?

C'est la communauté de base de la nation. C'est l'équilibre face aux intérêts individuels. C'est le ciment de la société. C'est le creuset de la solidarité et de l'amour. C'est l'avenir. C'est l'espérance.

A l'heure où notre société s'interroge, à l'heure où la confiance cède le pas au doute, le temps n'est-il pas venu de reconnaître le fait familial ? Certes, l'Etat n'a pas le pouvoir de nouer les liens de l'amour et depuis toujours la plupart des couples se sont d'abord formés en dehors de lui. Mais à moins de se détruire lui-même, l'Etat doit maintenir et favoriser dans la société des conditions favorables à la formation aussi harmonieuse que possible de la personnalité de chaque être humain.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. C'est pourquoi il lui revient de veiller à la protection des enfants dès leur conception et de donner à leurs parents l'attention, le soutien et le pouvoir nécessaire à l'accomplissement de leur mission vitale mais combien difficile. Or il est clair que l'Etat aujourd'hui ne remplit pas ce rôle. Petit à petit, il en est arrivé à vouloir assurer, l'une après l'autre, toutes les catégories sociales, en un mot, à mettre les Français dans une situation d'assistance. Mais chacun sait que l'assistance est la solution de facilité, qu'elle n'a pas de limite et, en particulier, pas de limite financière.

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Florence d'Harcourt. Responsabilisons donc les familles. Associons-les aux décisions qui les concernent. Consentons-leur les pouvoirs nécessaires. Mettons en place des moyens d'accueil pour tous les enfants vivants et à naître. Compensons les charges familiales, en donnant aux mères et, le cas échéant, aux pères, un statut d'éducateur avec les avantages sociaux correspondants. Promouvons les dispositions qui permettront de mieux harmoniser la vie professionnelle des parents et leur vie familiale. Et au-delà, venons au secours de ceux et de celles qui pour de

multiples raisons n'auront pas pu faire face, auxquels les mesures sociales mises en place n'auront pas suffi, que notre solidarité n'aura pu atteindre. Plutôt que de nous attaquer d'abord aux effets du mal, attaquons-nous aux causes.

Actuellement, à quoi assistons-nous ?

Lorsqu'un mal nouveau apparaît, on a tendance à le traiter en tant que tel ; lorsqu'une catégorie de personnes réclame, on lui répond en tant que telle. C'est ainsi que l'on cherche à endiguer, et avec raison, la montée de la violence, de la drogue, de l'alcoolisme, de la pornographie, de l'insécurité sous toutes ses formes ; que l'on crée un M. Prostitution, un M. Drogue, un M. Sécurité ; que l'on traite de la condition féminine, de la condition des jeunes appelés, de la condition des travailleurs immigrés, que sais-je encore ? Le corporatisme est roi, avec son cortège de comportements égoïstes. A ce propos, il est écrit en toutes lettres dans le VIII^e Plan : « Tout doit être mis en œuvre pour que les transferts en faveur des familles soient privilégiés par rapport aux prestations de caractère individuel ».

M. Marc Leuriol. C'est l'inverse aujourd'hui !

Mme Florence d'Harcourt. C'est d'un grand, c'est d'un beau ministère de la famille que nous avons besoin !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Florence d'Harcourt. La création de celui-ci marquerait le début d'une nouvelle attitude du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, ne serait-il pas plus sage et plus efficace de s'attaquer d'abord, comme je viens de le dire, aux causes des différents maux que secrète l'évolution de la société ? Mieux vaut prévenir que guérir, mieux vaut créer le terrain favorable d'abord, et traiter ensuite les cas n'inaux et les maux qui subsisteront.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est la famille qui doit être reconnue et honorée comme l'élément fort de la nation.

Chaque politique sectorielle, travail, logement, media, enseignement, loisirs, lois, doit avoir une dimension familiale. Cessons de faire, en matière de politique familiale, des opérations de saupoudrage, des opérations ponctuelles ; sortons de l'incohérence présente.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Promouvons une politique globale de la famille et la société tout entière sera confortée.

Cette politique est l'objet de promesses renouvelées. Les déclarations présidentielles et ministérielles ne manquent pas : M. Poniatowski, en juin 1973 ; Mme Veil, en décembre 1974, au moment de la discussion de la loi sur l'avortement ; le chef de l'Etat, à La Bourboule, en juillet 1975 ; le Premier ministre, à Blois, en février 1978, et j'en passe.

Et si, en décembre 1974, des parlementaires de la majorité ont voté — et Dieu sait s'ils étaient réticents ! — la loi sur l'avortement, c'est, entre autres, parce que le Gouvernement leur a promis cette politique familiale.

M. Marc Lauriol et M. Jean-Louis Beaumont. Très juste !

Mme Florence d'Harcourt. Des promesses, encore des promesses, toujours des promesses ! Mais quelle crédibilité peuvent avoir des gouvernements qui tiennent si peu leurs promesses ?

Et pourtant, la défense et la promotion de la famille font l'unité. S'il est des objectifs sur lesquels les Français sont divisés, il reste un dénominateur commun à tous les êtres vivants : l'instinct de tribu.

L'école, l'entreprise sont des champs d'affrontement, mais la famille reste et restera pour tous le refuge, le havre, le creuset de l'amour, le terrain de prédilection pour éduquer et former les hommes de demain.

Il existe dans ce pays un consensus incontestable sur le principe d'une politique familiale ; alors, à nous d'avoir la volonté politique de cette mise en œuvre, à nous d'en trouver les financements. Mettons fin à un certain nombre de gaspillages et en particulier au gaspillage dans les dépenses de santé. Encore une fois, il vaut mieux prévenir que guérir.

Ainsi, appuyés par un très grand nombre de députés de toute la majorité, non-inscrits, R.P.R., U.D.F., le professeur Beaumont et moi-même avons pris l'initiative de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, le lundi 19 novembre, une proposition de loi d'orientation pour la femme, l'enfant et la famille.

A cette occasion, je voudrais souligner que si, à certains moments, la majorité donne l'impression d'être divisée, ses députés donnent aujourd'hui la preuve qu'ils savent se retrouver sur les grands problèmes.

Notre proposition de loi a déjà recueilli en deux jours plus de soixante-dix signatures : des U.D.F., des R.P.R. et des non-inscrits, et d'autres affluent encore.

Malgré la confusion actuelle, il est réconfortant de constater que nous nous rassemblons sur ce qui tient à cœur à tous les Français : la famille.

Alors, mes amis, à l'occasion de ce débat, donnons au pays la véritable image de la majorité, celle qui dépasse les querelles de clocher, celle des vrais problèmes.

Pourquoi une loi pour la femme, l'enfant et la famille ? Parce que nous voulons donner confiance aux familles, parce que nous voulons qu'elles retrouvent la fierté de leur rôle et les moyens matériels de l'accomplir pleinement. Cette proposition de loi tend à créer un nouveau climat d'accueil à l'enfant, à permettre aux familles de choisir la responsabilité, l'équilibre et l'espoir.

La France, sous peine d'asphyxie physique et morale, doit mobiliser toutes ses forces pour réaliser ces objectifs au plus vite ; c'est une priorité absolue, c'est une priorité vitale.

C'est la mère de famille qui vous parle, mais c'est aussi le député membre de la commission de la défense nationale et des forces armées. A quoi sert de consacrer 100 milliards de francs à notre défense militaire si, par ailleurs, nous nous faisons les complices d'une société qui se laisse mourir ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. Michel Debré. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Oui, à quoi cela sert-il si nous cautionnons une civilisation d'irresponsables ?

Il y a cinq ans, cette politique familiale s'imposait déjà avant de traiter le problème de l'avortement.

M. Jean-Louis Beaumont. Oui, madame, avant !

Mme Florence d'Harcourt. Mes chers collègues, on a mis la charne devant les bœufs, et l'on est en train de recommencer. Instaurons tout de suite un contexte familial positif, informons sur la contraception, soutenons la recherche scientifique en ce domaine.

Mme Hélène Constans. Et les crédits ?

Mme Florence d'Harcourt. Ainsi, le douloureux problème de l'avortement ne se posera plus dans les mêmes termes ; l'avortement ne s'inscrira plus dans un contexte négatif, contexte qui n'est pas favorable à l'accueil de l'enfant.

La solidarité nationale, c'est cela. Quand nous aurons mis en place cette politique globale sur la famille, ensuite nous nous occuperons de l'avortement qui, par voie de conséquence, tendra à devenir marginal.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Les cas d'avortement seront alors vraiment les cas de détresse que ceux d'entre vous qui avez voté la loi de 1975 ont voulu secourir. L'esprit dans lequel vous avez voté cette loi provisoire sera respecté, ainsi que l'engagement solennel que le Gouvernement d'alors avait pris de mettre en œuvre une véritable politique familiale et sociale.

Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement s'apprête à nous demander dans quelques jours de reconduire la loi sur l'avortement. Comme vous le constatez, les promesses successives de nos gouvernements n'ont pas été tenues.

M. Claude Roux. Très bien !

Plusieurs députés communistes. Il fallait voter la censure !

Mme Florence d'Harcourt. Un antidote à l'avortement s'impose d'urgence.

M. Jean-Louis Beaumont. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. Il y a d'autres choix pour les femmes que l'avortement. Donnons aux hommes et aux femmes la liberté, la vraie, celle de pouvoir choisir de garder un enfant,...

M. Marc Lauriol. Très bien !

Mme Florence d'Harcourt. ... liberté que seule une politique familiale et sociale audacieuse peut garantir.

M. Claude Roux. Très juste !

Mme Florence d'Harcourt. Assez discours sur la place de la cellule familiale dans la nation ! Le grand débat d'aujourd'hui doit déboucher sur une loi-cadre, présentée par le Gouvernement et engageant celui-ci, selon un calendrier très précis, et cela avant la discussion sur la reconduction de la loi sur l'avortement.

M. Jean-Louis Beaumont. Bravo !

Mme Florence d'Harcourt. C'est avec passion, j'en conviens, que je m'exprime aujourd'hui, mais, croyez-moi, c'est en dehors de toutes considérations partisans ou même religieuses.

L'enjeu est immense. C'est une question de morale humaine et de survie.

Madame le ministre, mesdames, messieurs les députés, ne nous résignons pas, ne renouons pas, battons-nous ensemble pour nos enfants, pour l'avenir, pour l'espérance et pour la vie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des députés non inscrits.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au-Gouvernement ;

Suite du débat sur la déclaration de politique familiale du Gouvernement.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

